



ÉDUC'
ACTION

Avril 2009 - N° 99 - Prix 1 Euro

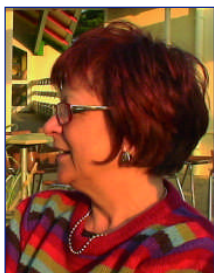
PERSPECTIVES

éducation formation



MOBILISÉS, DÉTERMINÉS !

Des camarades nous ont quittés...



Marie-Jeanne Kozlowski, *de la CGT Educ'Action Nord*

En elle, nous venons de perdre une camarade de grande valeur, "pilier" du syndicat.

Elle a été emportée par un cancer fulgurant, à l'âge de 57 ans. En mai dernier, elle avait participé au congrès de

l'UNSEN à Saint-Jean-de-Monts, comme à bien d'autres congrès et plusieurs stages syndicaux.

Elle était membre de la direction du SDEN Nord depuis 1998 et du bureau depuis 2004, en charge des questions de communication puis d'organisation. Elle excellait aussi dans le suivi des dossiers de "défense individuelle" des personnels. Elle apportait toutes ses compétences techniques ainsi que ses capacités d'innovation : elle fourmillait toujours de projets pour rendre le syndicat plus efficace, plus attractif. Mais aussi plus revendicatif : ayant rompue avec la CFDT en 1995, elle était vigilante sur l'orientation

de la CGT et beaucoup se souviendront de ses "coups de gueule" concernant la stratégie syndicale.

Mais ce qui la caractérisait avant tout, c'était sa capacité d'écoute : oreille attentive à la moindre injustice ! *"A la fois touchante et attachante, elle faisait preuve d'une grande humanité"*, écrit dans un mot d'hommage un syndiqué qu'elle avait défendu.

Epuisée par les conditions de travail difficiles dans son LP (et par une absence de reconnaissance de l'institution), elle avait pris de façon anticipée sa retraite au 1^{er} septembre 2008 ; son dernier combat (gagné !) fut d'obtenir du Recteur de Lille l'annulation de sa mise à la retraite suite à la découverte de son cancer.

Son énergie, sa combativité -y compris contre la maladie qui jamais ne l'avait épargnée"- forçaient le respect.

Au moment du dernier adieu, c'est naturellement un *"Bravo !"* et des applaudissements qui ont retenti de la part de sa famille, de ses amis et camarades.

Toutes nos condoléances à son mari Dominique, qui combat lui aussi le cancer, à sa famille et en particulier à son plus jeune fils Valentin, qui vient tout juste d'avoir 14 ans.

Philippe Gondard,

de la CGT Educ'action Sarthe

Depuis son entrée dans l'Éducation, il y a 25 ans, nous avons lutté côte à côte.

Les injustices le révoltaient, il avait côtoyé et subi l'exploitation alors qu'il était apprenti, il en frémissait encore d'indignation lorsqu'il racontait cette période de sa vie.

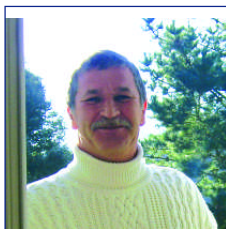
Il s'impliquait à fond, dans son métier comme dans son engagement syndical. Il ne craignait jamais d'affirmer ses opinions et de les défendre même au détriment de sa carrière.

Il a défendu avec conviction auprès de l'administration les enseignants qui l'avaient élu comme commissaire paritaire de l'académie de Nantes. Au niveau national, nous avons, encore très récemment, apprécié son engagement militant dans la tenue du congrès national du syndicat, à Saint-Jean-de Monts, dont il a été membre actif, dynamique et convivial de l'équipe de préparation.

C'est ce souvenir de notre camarade et ami que nous garderons.

Nous perdons un militant, toujours présent, fidèle, courageux, joyeux, et chaleureux, et nous perdons surtout un ami.

Que sa famille trouve, ici, le témoignage de toute notre amitié.



Guy Caburol

est décédé en janvier 2009.

Il fut membre de la direction nationale du SNETP-CGT, puis détaché à la Confédération pour les questions d'emploi et de formation professionnelle. D'abord PEG Lettres, il fut l'une des chevilles ouvrières de la négociation sur la formation professionnelle de 1970.

Militant infatigable du droit à la formation pour les salariés, il collabora au secteur Emploi/Formation puis Formation confédérale jusqu'au début des années 1990.

Il représentait la CGT dans de nombreuses instances officielles à Paris et à Bruxelles traitant de la formation : Conseil national de la Formation professionnelle, Conseil économique et social, Président de l'organisme de formation au sein de la CGT, pour ne citer que les principales.

Il a contribué à former de nombreux militants sur ces questions toujours d'actualité.

Nous adressons nos condoléances à son épouse Marie-Annick.

Nous apprenons également la disparition de

Jean-Roger Tasher,

originaire de la *CGT Educ'action Nantes*.

Né en 1911, Jean-Roger était sans doute le doyen de notre Union.



Syndicat de la
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Nicole Hennache - Périodicité : bimestrielle

CPPA : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)

Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale CGT EDUC'ACTION

263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43

e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

Editorial

Christophe Godard
Co-secrétaire général



"Quand les employés sont muets, les patrons sont sourds" Lu Xiang (80 av. JC)

Deux millions et demi de personnes dans la rue le 29 janvier, trois millions le 19 mars, un 1^{er} mai unitaire qui s'annonce fortement suivi, et le Président et le gouvernement feignent de rester sourds aux revendications !

Les réponses à la crise ne sont pas celles qu'attendent une majorité de la population, les sondages soulignent un fort pourcentage de personnes favorables aux mouvements sociaux en cours. Lorsque le Premier ministre et le Président déclarent répondre à la majorité silencieuse des citoyens en ne cédant rien sur les revendications des manifestants, ils font fi des 76 % de français qui approu-

vent massivement les mobilisations sociales et leur contenu revendicatif, qui se réjouissent de l'unité syndicale inédite pour ce 1^{er} mai.

L'unité syndicale est un facteur important de réussite des mobilisations. L'émiettement du paysage syndical français constitue un frein à la création du

rapport de forces. Les discussions en cours entre la CGT et la FSU sont porteuses d'espoir pour l'avenir du syndicalisme. Les constructions communes doivent prendre forme localement, sur le terrain. Il ne saurait être question d'assister à une manœuvre d'appareil qui connaîtrait sûrement le même sort que le rapprochement avorté entre la CGC et l'UNSA. Le travail en commun entre militants de nos deux structures permettra de développer des revendications plus approfondies. Des points de divergences existent mais ils peuvent être dépassés par des rencontres débouchant sur un travail en commun.

L'unité syndicale est d'autant plus importante, dans le contexte actuel, tant les attaques et les tentatives de renforcer le dogme libéral sont multiples. Le G20 de Londres participe de cette stratégie. Il a connu un écho médiatique sans précédent, ses promoteurs annonçaient ni plus ni moins que la refonte du capitalisme ! Or, il n'y a eu que peu d'avancées concrètes et le nouveau monde promis ressemble fort à l'ancien. Après les drapeaux bleus sur la propreté des plages, nous avons maintenant les drapeaux gris des paradis fiscaux qui "s'engagent" à se mettre en règle. Gageons que le 1^{er} mai et les semaines suivantes verront, elles, fleurir les drapeaux rouges ! Le sommet de l'OTAN est de la même veine et la stratégie policière visant à sacrifier des quartiers entiers de Strasbourg pour protéger uniquement le centre ville montre bien la volonté actuelle de laisser les classes moyennes et populaires en dehors du système !

L'heure est à la riposte, nous devons réussir ce 1^{er} mai historique. Les taux de grévistes dans notre secteur montrent qu'il existe encore une marge de manœuvre importante, notre travail militant permettra d'amplifier la mobilisation de nos collègues.

Montreuil, le 17 avril 2009

Sommaire

- p. 2 - Nécrologie
- p. 3 - Edito
- p. 4 - FSU/CGT
- p. 5 - Action
- p. 6 - DHG
- p. 7 à 10 - Réformes
- p. 11 - Rencontre...
- p. 12/13 - Journée confédérale
"Difficulté scolaire"
- p. 14 - Journée d'études "Orientation"
- p. 16 - Précarité
- p. 17 - En bref...
- p. 18/19 - Politiques éducatives
- p. 20 - Ailleurs...
- p. 21 - Page pratique
- p. 22 - Retraités
- p. 23 - Solidarité

Avenir du syndicalisme : CGT et FSU se rencontrent

Le 10 mars 2009, une rencontre a eu lieu, à Montreuil, entre la CGT et la FSU.

→ **La délégation CGT était conduite par** Bernard Thibault et comprenait Maïté Lassalle (secrétaire confédérale), Agnès Lebot (Cex confédérale), Jean-Marc Canon (Cex confédérale et SG de l'UGFF), Baptiste Talbot (SG de la Fédération des Services publics), Daniel Vandevyvere (SG adjoint de la FERC), Jean-François Bolzinger (SG adjoint de l'UGICT), Christophe Godard (co-SG de la CGT Educ'action).

→ **La délégation de la FSU était conduite par** Gérard Aschieri et comprenait Michel Angot (SG du SNU-CLIAS), Serge Chabrol (SG du SNEP), Jean-Michel Drevon (secrétaire national FSU "École émancipée"), Jean Fabbri (SG du SNESUP), Arlette Lemaire (SG du SNASUB), Gilles Moin-drot (co-SG du SNUIPP), Frédérique Rolet (co-SG du SNES).

Cette réunion a permis des échanges francs et ouverts sur le paysage syndical français et ses évolutions. Pour l'ensemble des participants, la multiplicité des organisations syndicales en France est un frein à la construction de mouvements sociaux d'envergure permettant de gagner sur les revendications des salariés.

Le contexte actuel, avec une unité syndicale qui dure, permet d'impliquer un plus grand nombre de salariés dans l'action. L'unité est effectivement un facteur important pour beaucoup de citoyens, notamment dans une période où tout semble flou : les banques, les économistes, les politiques... L'unité syndicale amène, elle, une visibilité à laquelle beaucoup de salariés aspirent.

→ **La FSU**, qui s'estime confortée après les élections professionnelles comme premier syndicat des personnels de l'Éducation nationale, a indiqué que son prochain congrès (février 2010) sera l'occasion d'approfondir les ambitions de l'organisation et sa conception des relations intersyndicales ainsi que son apport pour un syndicalisme français plus unitaire.

→ Pour sa part, **la CGT** a confirmé sa disponibilité pour œuvrer à des rapprochements de forces syndicales,

aujourd'hui dispersées, tout en précisant, qu'aujourd'hui, cela paraissait seulement possible avec la FSU.

La question de la confédéralisation de la FSU, avancée lors de son précédent congrès, semble ne plus se poser. Il est clair que les dernières élections prud'homales, en renforçant la place de la CGT comme première organisation syndicale française, ont montré les limites de cette implantation. Les mouvements sociaux de 1995, 2003 et d'aujourd'hui démontrent aussi les limites du syndicalisme autonome. Lors de ces importants mouvements sociaux, la CGT et la FSU ont souvent été sur des bases revendicatives communes. Dans la Fonction publique, la FSU s'est souvent trouvée aux côtés de la CGT, lors de déclarations et de votes comme lors de mouvements de protestations et de grèves.

Au niveau local, la situation est beaucoup plus inégale en fonction des départements et des régions. Il semble évident qu'un rapprochement entre nos deux organisations ne peut se faire qu'à partir de la base, tout en étant impulsé par les directions nationales. Plusieurs initiatives communes existent, il est important de les rendre publiques : appel à la grève du 24 mars dans l'Éducation, colloque du 26 mars dans la Manche sur l'avenir du syndicalisme, lutte dans le Supérieur...

Les deux délégations sont tombées pleinement d'accord pour estimer que les constructions à mettre en œuvre devaient être radicalement différentes des "manœuvres" d'appareil et électoralistes qui ont cours et qui s'avèrent, pour le moins, peu concluantes.

En tout état de cause, les participants sont convenus de donner des prolongements concrets à cette rencontre. Deux pistes ont été avancées :

- *au plan local*, approfondir nos relations de travail sur des sujets sur lesquels ces relations sont anciennes, sur des sujets d'intérêt commun où l'apport de chaque organisation permet un enrichissement. Sur ce point, trois domai-

nes ont été avancés : les questions de formation et de qualification professionnelles, de la recherche avec le lien public/ privé, de la petite enfance... ;

- *au plan national*, l'organisation, en commun, d'un colloque contribuant à l'impulsion d'un large débat public sur le paysage syndical français.

Depuis, le congrès du SNES a eu lieu, du 23 au 27 mars, à Perpignan et avait à son ordre du jour la "Rénovation du syndicalisme". Cette question a été prégnante chez les congressistes. Le SNES a eu un acte fort en débattant de cette question et en votant un texte offensif et sans ambiguïté. Un passage a suscité beaucoup de débat : *"Le nouveau syndicalisme - La FSU doit proposer de le construire à tous nos partenaires réguliers : à la CGT sans laquelle toute perspective d'unification syndicale serait illusoire et à toutes les forces syndicales qui souhaiteront s'inscrire dans ce processus"*, et a fait l'objet d'un amendement porté par trois académies visant à supprimer la référence à la CGT. L'amendement a été rejeté par 145 voix pour, 292 contre et 9 abstentions, soit quasiment les 2/3 du congrès !

Le SNES donne donc un mandat très clair à la FSU pour son congrès. Gageons que notre congrès confédéral donnera, lui aussi, des signes forts.

Un processus est engagé mais il reste encore beaucoup à faire. Nous devons prendre toute notre place dans cette démarche en nouant, localement, des relations de travail fructueuses entre nos deux organisations. C'est d'ailleurs tout le sens de la motion adoptée par notre Commission exécutive, le 12 mars : "La Commission exécutive apprécie positivement le processus entamé par la rencontre CGT-FSU et propose aux SDEN de prendre des initiatives dans les départements allant dans le sens de ce processus".

Christophe Godard

Luttes obstinées... surdité gouvernementale

La crise économique exceptionnelle que nous connaissons continue de s'amplifier. Les conséquences sociales qui en découlent apparaissent avec de plus en plus de brutalité.

Au mois de février 2009, 80 000 salariés ont perdu leur emploi. Il est probable que la situation continue de se détériorer dans les prochains mois, voire les prochaines années.

Le "nouveau monde", promis après la tenue du G20, ressemble terriblement à l'ancien. Ce sommet a totalement ignoré les questions sociales et minimisé la place des questions environnementales et énergétiques.

Le scandale des licenciements qui se multiplient en dépit de profits toujours plus élevés, continue. Cette situation rend d'autant plus urgente la nécessité de politiques économiques et sociales alternatives.

En dépit des mobilisations exceptionnelles du 29 janvier et du 19 mars, le gouvernement et le patronat persistent dans leurs orientations, leurs "contre-réformes", leur dogmatisme idéologique.



En refusant d'augmenter les salaires, les retraites et les minima sociaux, de renoncer aux suppressions d'emplois publics, il fait le choix de favoriser les revenus du capital contre ceux du travail, les actionnaires et les patrons contre des salariés.

Le pouvoir en place communique en expliquant que la France aurait moins mal résisté à la crise que les autres pays grâce à ses systèmes de protection sociale solidaire et de redistribution. Cela ne l'empêche pas, dans le même temps, de poursuivre les remises en cause de ces mêmes systèmes au nom d'une idéologie en faillite. La multiplication des réformes engagées avant la crise : école, université, recherche publiques, système de santé, retraite, protection sociale, justice, logement social, emploi... se poursuivent sans la moindre inflexion. Ces projets tendent à provoquer des transformations profondes et irréversibles de notre société. Ils remettent en cause l'ensemble des services publics en s'efforçant, non seulement d'y multiplier les suppressions de postes, de supprimer des missions d'intérêt général ou de réduire leur champ, mais aussi d'y introduire des critères de gestion inspirés du privé qui reposent sur la mise en concurrence des services et des personnes au nom du mythe de l'autorégulation des marchés.

Dans l'Éducation, au moment où est lancée très médiatiquement une "commission sur la politique de la jeunesse", les suppressions de postes et les réformes régressives, très largement contestées par les personnels, les jeunes et les parents, se pour-

suivent. Elles menacent l'avenir des jeunes et du service public. Les exemples ne manquent pas, à tous les niveaux de la formation, de la maternelle à l'université...

Cette politique, de plus en plus insupportable, a permis de multiplier les luttes unitaires sur tout le territoire, dans la Recherche et l'Enseignement supérieur, dans les enseignements scolaires, le pôle Emploi, la Justice... **Nous devons tout faire pour qu'elles s'intensifient.**

Le prochain rendez-vous unitaire sera le 1^{er} mai. Cet appel est historique puisque c'est la première fois que l'ensemble des organisations syndicales défilera toutes ensemble.

Cependant, cet événement ne pourra sans doute pas, à lui seul, infléchir la politique gouvernementale.

D'après un sondage récent, 6 Français sur 10 considèrent qu'aujourd'hui les organisations syndicales sont des acteurs majeurs de la vie politique et sociale.

Cela leur donne une responsabilité particulière dans ce contexte historique exceptionnel.

Si de nombreux salariés se battent farouchement déjà - dans le privé, dans le Supérieur... -, ils sont aussi en attente de nouvelles perspectives d'actions susceptibles de contraindre ce gouvernement à modifier sa politique en matière de salaires, d'emplois et de service public.

Notre syndicalisme se doit de répondre à cette nécessité.

Patrick Désiré

L'exemple antillais

Aux Antilles, en Guyane comme à la Réunion, les luttes revêtent des réalités différentes, mais toutes ont comme dénominateur commun des inégalités bien plus accentuées que dans l'hexagone.

Dans le domaine des salaires, de l'emploi, des prix à la consommation, de la fiscalité et de l'accès aux services publics et aux logements, les inégalités sont devenues insupportables pour une grande partie de la population.

En Guadeloupe, les syndicats regroupés au sein du LKP ont démontré leur capacité à mobiliser et à négocier à partir d'une plate-forme revendicative commune.

Le protocole d'accord signé ouvre un large champ d'engagements sur les salaires, l'emploi, la vie chère, mais aussi les

questions institutionnelles, économiques, écologiques, culturelles...

Les acquis obtenus en matière salariale sont remarquables. Outre le revenu mensuel augmenté de 200 à 250 euros pour les salaires entre 1 et 1,4 SMIC, cet accord prévoit une augmentation de 3 % pour les salaires situés entre 1,4 et 2 SMIC.

L'accord signé avec l'ensemble du patronat, Medef compris, permettra à plus de 60 % des salariés du secteur privé de bénéficier d'une augmentation de 200 euros.

La CGT a renouvelé son plein soutien aux centrales syndicales des DOM.

Elle exige notamment du gouvernement qu'il fasse en sorte que les accords deviennent rapidement applicables, et qu'il cesse de criminaliser ces mouvements pour tenter de s'affranchir de ses responsabilités.

Assez de balivernes : plus d'éducation, c'est de l'empbi !

Alors qu'une partie croissante de la population subit les conséquences sociales de la crise économique et financière en matière d'emplois et de pouvoir d'achat, le gouvernement ne veut rien céder. Il reste autiste face aux mobilisations massives de l'ensemble du salariat.

X. Darcos multiplie les pantalonades, de la réforme du lycée à la masterisation, mais il ne revient pas sur les **13 500 suppressions de postes**, l'agence intérim pour le remplacement, la sédentarisation d'un tiers des personnels RASED, la réforme de l'enseignement professionnel...

Ces choix politiques libéraux menacent l'avenir des jeunes et la cohésion sociale, ils augmentent les inégalités et organisent la précarité des salariés.

Dans les académies, les projets d'ouvertures et de fermetures de classes ou de formations, présentés en CTPD ou CTPA, révèlent un **démantèlement sans précédent des structures éducatives**.

→ Quelques exemples permettent d'éclairer l'ampleur de la saignée à la rentrée 2009.

- **A Créteil**, le recteur projette "d'économiser" 2 400 heures en appliquant les horaires des nouvelles grilles bac pro 3 ans en classe de seconde, 810 heures en 1^{er} pro, 300 heures en terminale pro, soit **3 510 heures, l'équivalent de 195 postes**.

- **En Seine Maritime**, 1/3 des postes RASED, soit **65 postes**, sont supprimés. Cela représente 32 postes "sédentarisés" et l'affectation de "maîtres E" sur des postes "fléchés départs en retraite", sans aucun lien avec les besoins spécifiques des écoles. L'inspection académique précise que ces enseignants "diffuseront leur spécificité auprès de leurs collègues et porteront un regard particulier sur les enfants en difficulté lors des aides personnalisées et des stages de remise à niveau". Sur quel temps de service, dans quelle condition et avec quel risque de brouiller les missions et de percuter les relations des personnels intervenant dans les classes ?

33 postes "surnuméraires", budgétisés pour 2009, interviendraient auprès d'enfants en difficulté sur 2/3 des écoles ou RPI⁽¹⁾ et en lien avec les RASED par l'intermédiaire de l'IEN, qui "aurait le rôle de réguler leur temps d'intervention"...

- **Dans le Rhône**, au-delà des suppressions massives sur l'ensemble des structures, ce sont les **SEGEPA qui sont mises à mal**. Leurs élèves sont dirigés vers les collèges, notamment lyonnais, où il n'y pas assez de places. La CGT Educ'action s'est vu refuser, au CTPD, l'ouverture de nouvelles classes, au prétexte d'une

mobilité possible dans d'autres communes : chacun sait que les élèves de SEGEPA sont de ceux qui se déplacent le plus facilement !

- **Dans le Cantal**, 10 postes supprimés dont 8 postes RASED, 30 classes fermées dans les écoles du département et 6 classes en collège, mettent en péril l'existence du collège de Saint Martin-Valmeroux qui a pourtant le mérite d'accueillir des élèves en totale rupture scolaire. **C'est un verrou qui saute et fait craindre d'autres fermetures de petits établissements.**

→ Le dispositif de remplacement est utilisé partout, par les recteurs, pour supprimer 3 000 postes de TZR⁽²⁾.

Le rapport annuel de performance du ministère, en juin 2008, démontrait que le taux de rendement du remplacement était encore satisfaisant (82,2 %). Il est cependant en baisse à cause des suppressions massives d'emplois d'enseignants depuis 5 ans.

Désormais, la FCPE fait le constat qu'il faut, en moyenne, quatre semaines consécutives d'absence d'un enseignant pour qu'un remplaçant soit nommé. L'agence intérim ne fera de miracle, mais elle est destinée à troquer des personnels titulaires contre des vacataires ou des vacances en heures supplémentaires.

→ La CGT Educ'action constate qu'aucune mesure n'envisage la perspective d'améliorer le service public d'éducation.

Au contraire, cette carte scolaire aggrave les conditions de scolarisation des enfants, notamment issus des familles les plus touchées par la crise. Cette politique de suppression programmée d'un fonctionnaire sur deux, dégrade les conditions de travail, déstabilise les équipes déjà fragilisées par des réformes rétrogrades et ne permet plus d'envisager l'exercice des missions d'éducation.

En conséquence, nous appelons les personnels à se mobiliser dans les établissements, en construisant des actions prenant en compte la carte scolaire sur l'ensemble du département ou de l'académie.

Catherine Perret

⁽¹⁾ Réseaux Pédagogiques Intégrés

⁽²⁾ A consulter sur notre site

Évaluations CM2 : aucune surprise

Selon la DGESCO, 553 000 évaluations CM2 complètes ont été remontées, soit environ 78 % du maximum attendu. Les résultats rendus publics par le ministère, le 30 mars, montrent que 7 % des élèves n'ont pas les acquis suffisants en français et 15 % en mathématiques.

"On le voit, notre école fait réussir beaucoup d'élèves. Mais les maîtres, pour assurer à tous la réussite, avaient besoin d'un dispositif efficace de prise en charge des difficultés d'apprentissage. C'est le but de l'aide personnalisée". C'est ainsi que J-L. Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire, clôt sa présentation.

Ces évaluations sont ainsi utilisées pour confirmer la nécessité des heures de soutien hors temps scolaire, des stages de rattrapage pendant les vacances, le rattachement des maîtres spécialisés à une ou deux écoles.

Selon lui, ces évaluations vont permettre "de mieux comprendre comment les élèves apprennent". Elles seront utiles pour que "à l'échelle de la France, de chaque académie, de chaque département, les responsables disposent d'un instrument de pilotage identique". Ces évaluations seraient donc à la fois diagnostique et bilan ?

La CGT Educ'Action avait demandé l'annulation de ces évaluations dont l'organisation matérielle semblait génératrice d'erreurs.

Quelle valeur peut-on leur attribuer ?

Sur le terrain, la forte pression de certains IEN a obligé un grand nombre de collègues à "adapter" les tests aux élèves de la classe, à remonter les résultats sous peine de sanctions.

Cette forme d'évaluation nouvelle, dans un contexte de réduction de moyens notamment pour l'aide aux élèves en difficulté, a provoqué un malaise, une défiance de plus de la part des enseignants.

La CGT Educ'Action continue à s'opposer à la mise en place de ce genre d'évaluations.

Nous appelons les collègues à se réunir et décider des actions les plus pertinentes à envisager lors des évaluations de CE1, en mai, qui seront sûrement dans la même veine...

Ana Macedo

Ecole publique... mobilisation toute !

Accompagnement éducatif : bilan et questions

■ Bilan

X. Darcos a dressé en Conseil des ministres le bilan, pour l'année 2008/2009, de l'accompagnement éducatif proposé à tous les collégiens et tous les écoliers de l'éducation prioritaire, en élémentaire, quatre soirs par semaine, dans quatre domaines d'activité (aide aux devoirs et activités culturelles et sportives ; pour les collégiens, langues vivantes).

30 % des collégiens ont suivi 4 millions d'heures assurées par 74 878 intervenants (dont 60,8 % d'enseignants), et 25, 3 % d'écoliers, 1 million d'heures assurées par 14 554 intervenants (**dont 74,8 % d'enseignants**), soit au total **323 millions d'euros engagés**.

Globalement, l'aide aux devoirs représente 64,5 % des activités, la culture 21,1 %, le sport 11,3 % (au collège) et 15,1 % (à l'école), les langues vivantes 3,2 %.

Des assistants (d'éducation, pédagogiques, de langue) secondent les enseignants. Certaines activités relèvent d'intervenants d'associations agréées, d'artistes, d'étudiants, de personnels des collectivités territoriales.

Selon le ministre, cette "offre éducative" constitue une offre complémentaire et cohérente : à l'école, aide personnalisée, stage de remise à niveau, Programme Personnalisé de Réussite Educative, et dans les territoires, contrats éducatifs locaux, Programmes de Réussite Educative, études surveillées...

■ Questions...

Depuis plusieurs années, se multiplient les dispositifs extrascolaires.

Il s'ensuit un brouillage des repères pour les élèves et leur famille, une dénatura-tion du rôle des enseignants : l'École perd de son sens dans une société qui peine à en reconnaître les missions.

Ces dispositifs relèvent du volontariat des personnels et des élèves mais se mettent en place, sans cadrage national, dans une trop grande diversité.

Ni programmes, ni horaires nationaux mais une débauche de moyens quand les DHG du secondaire diminuent et que l'on ferme des classes dans le primaire... et au final le renforcement des inégalités scolaires et sociales !

Avec les 323 millions d'euros utilisés,

8 000 postes pourraient être créés ! Le périscolaire ne peut exister au détriment du scolaire.

Si un encadrement des enfants après la classe est nécessaire, il faut créer de nouveaux emplois et ne pas diviser les équipes pédagogiques.

L'aide après la classe laisse aussi à penser que c'est désormais la forme privilégiée du soutien.

Comment dans ce cas obtenir un renforcement des moyens pendant le temps scolaire : RASED, dédoublements, travaux en petits groupes, enseignants surnuméraires... ?

Pour la CGT Educ'Action, la difficulté scolaire, sa prévention, sa remédiation, doivent se traiter avant tout à "l'école", pendant le temps scolaire.

Les dernières mobilisations interprofessionnelles et intersyndicales ont montré que l'école et l'emploi sont au cœur des revendications.

Ne nous laissons pas prendre par ces "miroirs aux alouettes"...

Luc Briatte

Point de vue sur le mouvement des "désobéisseurs"

Ce néologisme définit nos collègues ayant décidé, en conscience, de ne pas appliquer les mesures Darcos.

A l'origine, il y a Alain Refalo, enseignant à l'école Jules Ferry de Colomiers (31), entré en "résistance pédagogique". Il refuse d'appliquer les programmes de 2008 et les deux heures d'aide individualisée. Il proteste contre *"le démantèlement pensé et organisé de l'Education nationale : des milliers de suppressions de postes..., la diminution du volume horaire hebdomadaire, la préférence accordée à la semaine de 4 jours pourtant dénoncée par tous les chronobiologistes..., la disparition annoncée des RASED alors qu'aucun bilan de leur action n'a été réalisé..., la création des EPEP où parents et enseignants seront minoritaires dans le Conseil d'administration, la dévalorisation du métier d'enseignant dans les écoles maternelles et les menaces qui pèsent sur celles-ci"*.

Spontanément, il s'est adressé à son IEN, bientôt suivi par d'autres collègues de son département puis de toute la France. Aujourd'hui, plus de 2 500 enseignants se sont fait recenser sur le blog "résistance pédagogique" après avoir écrit à leur IEN. Ils s'ajoutent aux dizaines de milliers de collègues en "résistance passive".

Les "désobéisseurs" ont donc diffusé largement un mode d'action et des revendications, parvenant ainsi à faire émerger un mouvement d'opinion grâce à la création d'un réseau sur le net.

Cette forme de protestation spontanée comporte toutefois des limites. Malgré les soutiens dont ils font l'objet, les "désobéisseurs" se heurtent à une hiérarchie qui applique des sanctions : salaire prélevé, progression de carrière stoppée.

Comme eux, de nombreux enseignants ont décidé de geler les heures

d'aide personnalisée, souvent transformées en temps de concertation. Dans plusieurs départements, ce mouvement a été l'occasion de rencontres avec les familles et de débats autour du gel de l'aide personnalisée. De nombreuses motions de conseils d'écoles ont été collectées. Il apparaît important d'inscrire cette démarche individuelle dans un cadre collectif afin de protéger les collègues de toutes formes de sanctions.

La CGT Educ'Action soutient l'action et les revendications des "désobéisseurs" et demande la levée de toute sanction. Elle invite les personnels à utiliser toutes les formes de luttes collectives mais en priorisant les actions de grève pour créer un puissant rapport de forces, seul capable de faire reculer le gouvernement.

Ana Macedo

Réforme du lycée : consultation, pour quoi faire ?

Suite au report d'un an de la réforme, une consultation est lancée dans toutes les académies.

Les bilans doivent être faits pour la mi-mai 2009 et le bilan final national pour la mi-octobre 2009.

Cette consultation s'adresse principalement aux lycéens. Visiblement il y a volonté de contourner les personnels ! Elle a été lancée par les Conseils de Vie Lycéenne (CVL), académiques (CAVL) ou d'établissement.

Les thèmes retenus déclinent ceux de la lettre de mission de X. Darcos à R. Descoings :

- renforcer l'accompagnement des élèves en difficultés tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, plus particulièrement en classe de seconde,
- rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les "dominantes" correspondant aux actuelles séries S, ES et L,
- mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur aussi bien en termes de méthodes de travail que d'aide à l'orientation,
- donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et l'organisation de leurs études.

Afin d'aider les établissements à organiser cette consultation, des questionnaires ont parfois été rédigés. Certaines académies font l'effort de consulter les différents acteurs, y compris les associations éducatives périphériques de l'école et les collectivités territoriales. Il y a alors banalisation de demi-journées pour permettre les discussions.

Les premières synthèses des académies -parfois des compilations de petites phrases sorties du contexte des discussions dans les établissements- commencent à être publiées sur leurs sites.

Afin de cibler les jeunes, de nombreuses académies ont mis en place des blogs, outil privilégié des jeunes paraît-il. Ceux-ci sont aussi ouverts aux différents acteurs. Les remarques formulées sont souvent lapidaires en fonction du ressenti de l'auteur. Il sera très difficile de pouvoir faire une synthèse de toutes ces brèves.

Pour être vraiment à l'avant-garde, l'académie de Créteil a même mis en place un "chat" avec un collaborateur du Recteur et le Recteur lui-même.

Actuellement les expérimentations se font principalement dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école : "sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement scolaire. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle. Le Haut Conseil de l'Éducation établit chaque année un bilan des expérimentations menées..."

Les projets, au titre de cet article, sont très contraignants : remplir un dossier, en préciser les objectifs, en faire un bilan annuel.... Même si les collègues qui s'engagent dans ce type de projets sont passionnés, ils reconnaissent s'investir beaucoup sur leur temps libre et être parfois épuisés. Des établissements font aussi des projets alternatifs qui ne sont pas institutionnels, financés sur moyens propres en heures supplémentaires en essayant de récupérer des moyens, par exemple sur l'organisation des options. L'institution est à l'affût de ces expérimentations, officielles ou non, afin de les faire cadrer avec le projet de réforme. Les personnels qui, de bonne foi, ont mis en place des réponses à des problèmes locaux ont le sentiment d'être récupérés.

La grosse difficulté sera de passer de l'expérimentation à la généralisation. Lors d'une expérimentation, bien souvent les collègues ne comptent pas leurs heures. Ce rythme de travail qu'ils s'imposent pour monter un projet, ne peut pas être généralisé.

Dans une lettre aux Recteurs, X. Darcos annonce son intention de retenir la candidature d'une centaine d'établissements

qui souhaiteraient expérimenter certains aspects de la réforme du lycée présents dans les points de convergence. Il est évident que le bilan de ces expérimentations ne pourra être fait avant octobre 2009. Pendant que certains établissements commenceront à peine leur expérimentation, la réforme pour 2010 sera déjà lancée. Les 100 établissements retenus ne seront donc qu'un alibi. En raison des suppressions massives de postes dans les académies, certains établissements ont déposé simultanément plusieurs projets dans l'espoir de pouvoir récupérer, par ce biais, quelques moyens. La dotation des établissements devrait être suffisante pour assurer tous les enseignements et permettre une certaine souplesse pour répondre aux besoins locaux.

Nous ne devrions pas avoir à déposer sans arrêt des dossiers et des projets pour pouvoir exercer notre métier normalement...

Brigitte Créteur

Le tour de France de Richard Descoings

Dès sa nomination, R. Descoings annonce son intention de visiter une centaine de lycées d'ici mai. Le 30 mars, au LP Rive Gauche de Toulouse, avec le Recteur, il doit rencontrer Chefs d'établissement, Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux. Le lycée est bloqué par des lycéens et des étudiants. Il essaie d'entamer le dialogue devant les grilles... Mais pour les élèves, lycée rime avec injustice. Ils dénoncent la "fausse démocratie destinée à étouffer la contestation".

Le matin, les enseignants du lycée d'Albi ont aussi boycotté la rencontre. C'est la troisième fois, dont deux en Midi-Pyrénées...

Etre champion de la "discrimination positive" en ayant recours à des financements privés, ne permet visiblement pas à R. Descoings de faire passer une réforme qui "dépend uniquement d'arbitrages budgétaires" comme il l'a reconnu lui-même lors d'une interview à Europe 1.

Enseignement professionnel, rentrée 2009 et suivantes : catastrophe annoncée !

Les personnels de LP et de LPO sont confrontés à une préparation de rentrée inadmissible. Le ministre de l'Education, poursuivant sa logique de passage en force, a publié, le 10 février, les décrets sur la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans *.

Malgré les votes négatifs notamment au CSE, X. Darcos impose sa réforme. Les personnels mesurent concrètement aujourd'hui les effets de cette "contre réforme", pour eux comme pour leurs élèves. Les rectorats, les inspections académiques ont distribué les DHG dont la plupart traduisent des baisses conséquentes, voire dramatiques, de moyens. La confusion, volontairement organisée suite à la publication des décrets, est grande en ce qui concerne les grilles

horaires puisque celles-ci ne définissent ni référence hebdomadaire, ni répartition complète entre les disciplines. L'accompagnement personnalisé est affiché mais les moyens donnés à travers les "dotations complémentaires" ne permettent pas d'assurer correctement les dédou- blements partout où cela est nécessaire, aussi bien en enseignement professionnel qu'en enseignement général. L'épreuve de "contrôle" en juillet, pour les élèves de bac pro ayant obtenu entre 8 et 10 sur 20, a été mise en place, en cours d'année, pour la session de juin 2009, sans aucune concertation avec notre organisation syndicale. Cette épreuve est organisée de façon scandaleuse et laisse la porte ouverte à bien des manipulations statistiques permettant l'affichage d'un taux de réussite satisfaisant pour Darcos !

22 semaines de stage, c'est beaucoup trop et cela ampute d'autant la formation au lycée. De plus, avec le CCF pour la totalité (ou quasi-totalité) du BEP et les 22 semaines de stage, l'organisation des

enseignements sera très problématique. C'est un élément supplémentaire dans la dégradation des conditions de travail des personnels.

Les suppressions des sections de BEP s'accompagnent aussi de suppressions d'emplois dans bien des cas... et ce n'est que le début ! Lorsque l'on arrivera à la disparition totale de la 4^e année de la formation actuelle, la terminale bac pro 2 ans, cela se fera sans aucune transformation : **les suppressions se compteront alors en milliers d'emplois.**

Nous avons analysé cette politique dès l'annonce de la généralisation, en octobre 2007, et nous la dénonçons depuis 18 mois. Sur le fond, comme dans sa mise en application précipitée, elle est lourde de conséquences pour l'enseignement professionnel. Pour nous, et pour l'intersyndicale nationale LP (CGT Educ'action, SNUEP et SNEP-FSU, SUD Education, FO, FAEN), **le ministre doit retirer sa réforme.**

La mobilisation du 24 mars avec l'appel à la grève et aux manifestations a montré, malgré les modifications de structure imposées, que les personnels continuent de lutter contre la réforme.

Cette mobilisation doit trouver des prolongements unitaires en convergence avec l'ensemble des personnels de l'Education et des salariés,

du privé comme du public. Nous n'accepterons pas une telle dégradation des conditions de travail dans nos établissements, pour les élèves comme pour les personnels.

C'est en luttant sans relâche contre chacun des aspects de cette politique que nous défendrons le mieux l'enseignement professionnel et que nous avancerons nos propositions pour une véritable rénovation.

Alain Vrignaud

* Consultables sur notre site

L'Association des Régions de France rejoint l'analyse de la CGT Educ'action

Le 24 mars dernier des mobilisations (d'ampleur inégales selon les académies) ont permis aux personnels des Lycées professionnels de se faire entendre dans les défilés, souvent organisés de façon unitaire avec l'enseignement supérieur.

Leur présence, remarquée par les agences de presse et par la presse régionale, a réaffirmé le mot d'ordre "non à la généralisation des bacs pro 3 ans".

Parallèlement, l'Association des Régions de France (ARF) a réitéré sa demande "d'un moratoire sur l'ensemble des réformes du lycée" et notamment "de procéder à un gel de la réforme du bac professionnel en trois ans".

L'ARF estime "qu'il est incompréhensible d'avoir dissocié la réforme du Lycée professionnel et du lycée d'enseignement général et technologique". Elle condamne les orientations actuelles en indiquant qu'on "assiste à un démantèlement du service public dont les conséquences financières ne sont pas neutres pour les régions et leurs habitants".

Par bien des aspects, l'analyse rejoint celle de la CGT Educ'action et plus largement celle de l'intersyndicale LP. Celle-ci a décidé de s'adresser à l'ARF et d'appeler à des initiatives décentralisées en direction des conseils régionaux pour exposer ses revendications. Il s'agit dans le même temps de questionner sur les suites concrètes que les conseils régionaux entendent donner au positionnement de l'ARF.

Alain Gautheron



Mobilisation des personnels à Nantes le 24 mars

22 semaines de stage, l'organisation des

Le "Sup" dans tous ses états !

IUFM, "Master" Darcos et miss Péresse : faux recul et vrai calcul !

Entre les courriers de X. Darcos et les communiqués de presse de V. Péresse, nos deux ministres s'entendent sur un seul point : jouer la montre !

• En apparence, tout bouger ...

Certes X. Darcos a bougé, beaucoup, souvent..., sur la date de remontée des masters, les coefficients des concours, les épreuves, pour, sur ce dernier point..., ne rien changer l'année prochaine. Est-ce une victoire et le moratoire demandé ? Certainement pas !

• En vérité, ne rien changer ?

La condition d'inscription aux concours reste la première année de master (M1) malgré la mise en place d'un système d'équivalence, provisoire, liée à l'inscription à l'IUFM l'an prochain. Les stages en milieu scolaire, sous statut étudiant, sont introduits dès le M1. Le premier étage de la fusée est sur orbite et, comme pour le bac pro 3 ans, les effets nocifs se mesureront sur la durée.

• Demain des interdits d'inscription !

Les candidats, au titre de l'expérience professionnelle (3^e concours, cadre, diplômés

professionnels), non titulaires, cycles préparatoires, PLP des disciplines professionnelles, seront les premières victimes, avec tous ceux qui n'auraient qu'« une » licence, ou qui n'en auront jamais. Quant à réussir, en même temps une préparation universitaire (M2) et un concours à l'IUFM, encore faudrait-il avoir un M1 ou suivre deux années de préparation à l'université sans salaire....

• Attention sélection(s).

On mesure l'élimination professionnelle immédiate et la sélection sociale (deux années d'étude supplémentaires). Les stages rémunérés ou la mise à « contribution » (sic) des Assistants d'éducation (AED) ne corrigeront pas cette démonétisation brutale de la licence et de l'expérience professionnelle. La masterisation du concours est pédagogiquement contestable et socialement indéfendable.

• Il faut sauver le soldat master !

La reconnaissance du haut niveau de qualification et de rémunération de tous les personnels devrait correspondre à une réalité,

dès aujourd'hui. Le point d'achoppement dans la « réforme » est la place du concours. Depuis 2001, notre syndicat demande un concours en fin de licence (sur ce point rejoint par le président de la conférence des directeurs d'IUFM...) et deux années en qualité de fonctionnaire stagiaire débouchant sur un master... A l'inverse donc de la « formation » prévue, post master réduite à un tiers temps.

• Des états généraux pour un Etat généraux ?

Au final, pour la CGT Educ'action, concilier masterisation et démocratisation est possible avec le concours... de la mobilisation actuelle ! Des états généraux demandés par la conférence des Directeurs d'IUFM devraient, selon nous, mettre en avant un concours en début de formation et un master lié à la titularisation.

Plus que jamais CGT rime avec mobiliser, proposer, progresser pour gagner !

Philippe Péchoux

Université : défendre les valeurs fondamentales du service public

Le Processus de Bologne (1999) puis la Stratégie de Lisbonne (2000) imposaient une normalisation des systèmes de formation destinée à affranchir le capital des contraintes réglementaires nationales.

Dès son arrivée au pouvoir en 2007, le gouvernement s'est scrupuleusement inscrit dans cette logique pour mettre en œuvre les transformations nécessaires.

Au prétexte d'une meilleure gouvernance et d'un objectif d'autonomie, la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (août 2007) impose à l'université française un nouveau mode de fonctionnement et une nouvelle culture fondée sur la performance.

Chaque université devient une unité de production spécifique dirigée par un président "stratège" aux pouvoirs accrus, véritable chef d'entreprise, doté d'un budget global incluant la masse salariale, chargé de mettre en œuvre une gestion managériale soumise aux contraintes édictées par l'État.

C'est une privatisation de fait qui soumet les universités aux règles du marché, leur donne tous les moyens de s'affranchir du

"carcan" national et les pousse à faire appel aux capitaux privés (fondations, Partenariats Publics/Privés, externalisation de tout ou partie des services).

On peut donc craindre que le cadre national des diplômes ne laisse place à des diplômes "maison", que la qualité des formations en soit affectée, que la sélection, comme la ségrégation sociale, en soient renforcées.

La loi LRU met en œuvre la Révision Générale des Politiques Publiques dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le projet de décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs en est le premier volet "Personnels".

Il met fin à leur statut et, avec le principe de la modulation des services, instaure celui de flexibilité : individualisation du service fondée sur une évaluation régulière, répartition différenciée des tâches, mise en concurrence des personnels, culture de la performance encouragée par des systèmes de primes.

Leur administration avec la déconcentration des actes de gestion, de l'État vers les présidents d'universités "autonomes", n'est plus nationale mais locale, sans plus aucune

garantie collective. Cela met fin à l'égalité de traitement des

fonctionnaires, mais aussi à leur indépendance puisqu'ils seront désormais soumis à un lien de subordination directe avec le président-employeur, qui recrute, décide de l'affectation dans l'enseignement ou la recherche, répartit les services et, au bout du compte, licencie.

Après 9 semaines, la mobilisation ne faiblit pas. La 8^e Coordination Nationale des Universités, le 6 avril, a appelé à la poursuite du mouvement sous toutes ses formes, à la radicalisation des actions, à la convergence de toutes les luttes dans l'éducation et les services publics.

Jean-Luc Antonucci (FERC-Sup CGT)

Maître de conférences

Université Toulouse II – Le Mirail



Emilie Olivier

Être professeure certifiée de Lettres-modernes, TZR sur deux collèges, à Ivry-sur-Seine (94), en 2009...

Re n c o n t r e . . .



Vous me direz, il y a pire ? C'est vrai... Être professeur d'arts plastiques sur trois établissements, à 50 kilomètres les uns des autres par exemple !

J'en suis à ma cinquième année en tant que titulaire..., deux années passées au collège Federico Garcia Lorca de Saint-Denis (classé aujourd'hui ambition réussite), trois heures de transport par jour ; une année à Vitry-sur-Seine au collège Jules Vallès, en face de la cité Balzac qui vit mourir brûlée vive Sohane ; une année à Villeneuve-Saint-Georges au collège Brossolette perdu sur les hauteurs de la ville ; et me voici à Ivry-sur Seine : mais cette année j'ai la chance d'être sur deux collèges...

En tant que TZR, je ne suis jamais professeure principale, je ne peux pas faire de vœux concernant mon emploi du temps si bien que je travaille tous les jours, parfois je viens pour deux heures. A cela s'ajoute les conseils d'administration -je suis élue représentante des personnels enseignants-, les conseils de discipline, les commissions et réunions diverses...

J'ai cet avantage sur la plupart de mes collègues d'être née en banlieue, d'y avoir fait toute ma scolarité, d'y avoir réussi mes études (deux ans quand même pour obtenir mon CAPES) et de comprendre à peu près mes élèves. Combien, dans d'autres circonstances, loin de ma famille, de mes repères, de ma propre vision de ce qu'est l'école (celle que j'ai connue, celle que j'idéalise), j'aurais pu détester mes élèves, les dénigrer et au final me sentir nulle et croire qu'ils le sont.

Ils ne le sont pas, loin de là.

De Hiddouche, l'écorché vif qui a perdu sa mère, abandonné à la naissance, en rupture totale avec les règles dictées par les adultes..., à Cheick, muré dans son mal-être qui l'empêche de se servir de ses énormes capacités..., à Jessy, abattu par tant d'échecs, la tête dans les bras, caché sous sa capuche..., en passant par Carolis, l'acteur né, nonchalant, qui me dit un jour : *"Mais Madame, ici on est à*

Saint-Denis, faut pas rêver, je vais pas devenir acteur !"...

J'essaie de considérer chacun d'eux et tente avec les moyens qui me sont donnés de les amener à la réussite. Valoriser l'effort, récompenser le moindre petit geste, leur donner confiance, ne jamais baisser les bras... c'est surtout ça être prof !

Je m'efforce, de mon côté, de me nourrir de chaque victoire : l'élève qui apporte ses affaires pour la première fois, celui qui accepte de faire le travail alors qu'il n'a pas touché un stylo depuis des mois, l'élève réservée qui lève la main.

Il n'y a pas de petites victoires. Il y a aussi les grands moments : le jour où l'élève en difficulté progresse, celui où à la fin du cours les élèves disent *"c'est déjà fini ?"*, celui encore où toute la classe retient son souffle et s'émeut quand je lis la mort de Gavroche... de véritables trésors de motivation !

Mais les circonstances ne favorisent pas toujours la sérénité des enseignements.

Ce matin je fais cours au collège Romain Rolland ; cette après-midi je vais à Molière faire cours aux cinquièmes D et aux sixièmes B, ensuite, j'anime un atelier théâtre... puis j'ai un conseil de discipline.

Il y a des moments critiques, pour la plupart des profs, comme le vendredi après-midi.

J'entame ma deuxième journée dans mon deuxième collège. Ça sonne, 14 h 30... Je viens de finir mon cours avec les cinquièmes et il s'est mal passé. Mes sixièmes se rangent déjà devant la porte de la salle... Agitation dans le couloir, les quatrièmes croisent les troisièmes dans la salle d'à côté... Je fais rentrer mes élèves : *"Bonjour Madame... ! Je peux aller aux toilettes ? Je fais vite, promis..."*. Et je leur réponds que ce n'est pas autorisé et qu'ils le savent... Ils sont debout, j'attends le silence, j'attends... : *"Chut, tu vois pas que la prof elle attend !"*. *"Vous pouvez vous asseoir ! On continue la correction de l'évaluation !..."*. Ils sont si agités que je ne parle plus durant les quinze dernières minutes du cours. Ça sonne. Je suis encore insatisfaite de mes deux cours

mais je me dépêche... Après la récréation, j'ai atelier théâtre !

C'est un moment "différent". Je retrouve mes sixièmes qui, instant auparavant, en classe, étaient insupportables. Ici le statut de chacun se modifie : on est une troupe, on prépare la représentation d'une pièce ensemble. Je ne suis plus tout à fait Madame Olivier, leur prof de français.

L'enthousiasme est présent. Nous avons nos rituels : on commence toujours en formant un cercle, on se donne les mains puis on s'envoie une balle imaginaire de plus en plus vite. Nous ne sommes pas en classe et mes exigences ne sont pas les mêmes : personne n'est obligé de venir et chacun s'investit comme il veut. Les idées fusent sur la mise en scène. Ça sonne ! Ça passe toujours trop vite !

Après l'atelier, direction le panneau syndical...

Ah oui, il y a ça aussi..., je suis militante CGT. Quelque soit le collège où je débarque, je dois vite faire mon trou : *"Où est le panneau syndical ? Bonjour, Emilie de la CGT !"*. Comprendre le fonctionnement de chacun, les rapports des uns avec les autres. Je pars à la fin de l'année, je n'ai pas le temps de prendre le temps. Et tout de suite, évidemment, je me fais des amis ! Dans un monde de repli sur soi, la culture syndicale a mal. Méfiance, frilosité, animosité... Comment dans ces circonstances se faire entendre, comprendre, jouer un vrai rôle de déléguée syndicale ? Une fois les caricatures, les préjugés tombés, on peut envisager de jouer collectif. Encore que ce ne soit pas gagné !

Bon, encore un conseil de discipline ! Je sors du collège à 19 h 30, épuisée. Enfin le week-end !

Dès lundi, je recommence, il est hors de question que je *"lâche l'affaire"* ! Excusez-moi, c'est mon côté "94" qui ressort...

Difficultés, échecs, sorties sans diplôme ni qualification..., les chiffres sont en augmentation !

Pourtant chaque jeune, quelles que soient ses origines, est capable et éduicable, et doit avoir le même droit à l'éducation. Attachée aux principes fondamentaux de mixité et d'équité sociale, la CGT veut contribuer à la construction de réponses revendicatives, tant sociales que scolaires, à l'indispensable démocratisation de l'école...

C'était l'objectif de cette journée d'études confédérale du 25 mars, à Montreuil.

80 participants, syndiqués/non syndiqués, représentants d'associations, de parents d'élèves (PEEP), membres de fédérations CGT (FERC, construction, finances, banques/assurance, mines/énergie, métallurgie, services publics, verres/céramique), d'UD, de comités régionaux (49, 59, Poitou-Charentes, Centre, Nord-Pas de Calais).

Quelques extraits d'interventions liminaires *

→ Quels liens inégalités sociales/difficultés scolaires ?

Défendre les intérêts moraux et matériels des salariés, qui est la fonction de la CGT, couvre un vaste domaine : cela ne peut ignorer ni la formation initiale ni la formation professionnelle.

Nous le savons, ce sont les salariés les mieux formés qui bénéficient le plus de la formation permanente. Le droit à une "formation tout au long de la vie", revendiquée par la CGT, serait vain sans une formation initiale de haut niveau... C'est pourquoi la CGT porte des revendications pour l'école.

Les ouvriers et employés représentent plus de la moitié de la population active. On devrait retrouver cette proportion de leurs enfants dans les universités et les grandes écoles. C'est très loin d'être le cas.

Certes la moitié des enfants d'ouvriers atteignent le niveau du bac mais c'est le cas de 85 % des enfants de cadres ou d'enseignants [...].

Les enfants des familles défavorisées, en difficultés scolaires, intègrent souvent cette situation comme une incapacité personnelle, un manque de dons ou d'appétit qui seraient de leur responsabilité... Une forme d'auto censure se met en place dans les familles ouvrières qui en rabattent beaucoup plus que les familles aisées sur les ambitions d'orientations et de formation. Or une orientation trop précoce renforce les inégalités [...].

Ghislaine Richard, responsable du groupe confédéral "École"

→ Quelles conséquences psychologiques de l'échec scolaire ?

Il n'y a pas de sujet, adulte ou enfant, qui ne soit atteint par l'échec. Mais parce qu'elles sont précoces et durables, les difficultés scolaires aggravent ces atteintes et ont toujours un retentissement très négatif sur l'équilibre psychologique des enfants. Elles atteignent en effet des sujets dont le Moi, encore mal assuré, a besoin de prendre appui sur l'estime des autres et reste narcissiquement très dépendant des gratifications des adultes. La précocité de l'atteinte potentialise sa force ainsi que ses retentissements sur le développement psychoaffectif de l'enfant qui la subit [...].

Notre système scolaire dans lequel les élèves sont soumis à une évaluation permanente, semble conçu pour une norme d'enfants supposés apprendre de la même manière et au même rythme [...]. Comme tout système compétitif, il génère plus de difficultés et défavorise les enfants les plus fragilisés par leur histoire [...] en ne leur permettant pas de faire l'expérience de la réussite. Or c'est le plaisir de réussir qui donne envie d'apprendre [...].

La mésestime chronique dégrade les conduites cognitives et bloque les ambitions. Des enfants dont l'estime de soi est mise à mal vont lutter contre l'anxiété que leur procure les situations scolaires, en choisissant souvent d'être le trublion de la classe, [...] en s'opposant ou bien, sur un versant plus régressif, en sollicitant en permanence la présence de l'enseignant [...]. Ce sont souvent des enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation scolaire parce que leur relation au savoir est perturbée par une problématique personnelle faisant référence à la construction de l'identité, à l'inscription dans la lignée, à la présence d'interdits à savoir, dire, apprendre [...], à des conflits de loyauté vis à vis de leurs

parents et/ou leur culture. Ils se créent une identité par défaut seul moyen qu'ils ont trouvé pour construire une personnalité [...]. Ces comportements ne sont pas des troubles psychologiques mais des réactions de défenses face à la souffrance engendrée par l'échec [...].

Dominique Luciani, psychologue

→ Comment et pourquoi l'école elle-même produit de l'échec ?

Des contenus scolaires académiques ou rétrogrades, des activités scolaires formelles [...] alors que les savoirs s'acquièrent dans des situations vivantes qui font sens [...]. Or on sait bien que des contenus insipides et le "remplissage des cerveaux" développent des phénomènes de renoncement à apprendre, particulièrement chez l'élève le plus démuné, le plus rebelle à ces méthodes, renforçant ainsi la sélection sociale dans les acquisitions.

Cela contraint l'élève à construire seul et ailleurs de vrais savoirs et élimine ceux qui n'ont que l'école pour apprendre [...]. Vouloir élever le niveau général de connaissances est une avancée. Mais le socle commun est-il un levier de promotion sociale ou un instrument de sélection ? [...]. Tout dépend des contenus -un minimum utilitariste ou un maximum culturel ?- de sa fonction -un plafond pour des formations courtes et des emplois peu qualifiés ou un plancher vers des études plus longues et des emplois supérieurs ?- et de sa finalité : la sélection sociale légitimée à la fin du collège [...].

Dans cette même logique, la réforme de la carte scolaire a pour objectif d'élargir le recrutement des élites en triant les "meilleurs" élèves des milieux populaires quand les autres sont abandonnés à leur sort [...]. Le risque est grand que coexistent deux écoles : celle du socle commun et celle de la réussite [...].

Ce qui se met en place aujourd'hui participe d'une conception précise et cohérente de l'école, son fonctionnement, les contenus à transmettre, la pédagogie à utiliser qui correspondent à une conception non moins précise et cohérente de la société [...]. Ces élèves posent pourtant à l'école et à la société la question de leur nécessaire transformation et nous obligent à penser et mettre en œuvre les conditions de la démocratisation de l'accès au savoir [...].

Nicole Hennache, secrétaire nationale de la CGT Educ'action

... Difficulté , inégalités scolaires et sociales

→ Comment la difficulté scolaire est traitée aujourd'hui ?

La tendance est de la traiter par une réponse uniquement pédagogique et n'intervenant que sur les compétences scolaires : stages de remise à niveau pendant les vacances et aide "personnalisée" hors temps scolaire ordinaire [...].

Il "existait" un dispositif, certes à améliorer, qui venait en aide à tout enfant en ayant besoin à l'école, qui prenait en compte l'enfant derrière l'élève, qui essayait de réfléchir en équipe à des solutions. Il permettait de mettre en lien des familles et l'école quand la rencontre était compliquée, voire semblait impossible. Il intervenait auprès des enseignants qui ne se retrouvaient pas seuls face à des situations quelquefois très perturbantes [...].

La difficulté est inhérente à tout apprentissage, elle est normale. L'école doit veiller à ce qu'elle ne s'installe pas et les RASED, étant à une place leur permettant du recul face aux situations, et leur personnel ayant une formation spécifique, facilitent la mise à distance nécessaire à l'enseignant face aux difficultés [...].

C'est la conception de l'aide à l'école qui est attaquée, remise en cause. La FNA-REN continue à se battre mais elle est pessimiste quant à la place laissée au sujet à l'école, quant aux idées qui sous-tendent les aides proposées à l'école, quant à la considération de la difficulté scolaire, quant aux notions de normalisation, d'évaluation [...].

Annie Cassard, présidente de la FNA-REN

→ Pourquoi faut-il développer des alternatives dans l'Ecole ?

Pour nombre de jeunes, l'école est un échec... Pour d'autres, même avec un diplôme ou une qualification, on peut se demander si l'Ecole répond vraiment aux objectifs que nous, citoyens, acteurs et militants de l'éducation, nous lui assignons [...] : transmettre des savoirs émancipateurs, former des citoyens engagés dans leur société, socialiser pour permettre une insertion sociale positive de l'individu [...]. Parce que nous n'abandonnons pas sur des objectifs ambitieux, nous pensons que l'école doit pouvoir user de tous les moyens, toutes les intelligences, alternatifs si nécessaire, pour permettre la réussite de chacun. Chaque

élève doit pouvoir bénéficier d'une offre scolaire adaptée et l'école doit diversifier ses propositions, dans le cadre des objectifs généraux assignés à tous. Pour certains élèves et à certains moments, des difficultés sociales, familiales ou psychologiques existent, laissant peu de place à la formation.

Cependant, le système scolaire se doit d'offrir une deuxième chance, de reconnaître le droit à l'échec [...]. Si nous voulons offrir à tous l'Ecole à laquelle ils ont droit, tous les champs de réflexion doivent être ouverts : le métier d'enseignant, son service, les savoirs et compétences à transmettre, l'organisation des enseignements, l'autonomie des équipes (et non des établissements...) [...]. Tous les questionnements doivent exister sans tabous... Il est faux de dire que le système scolaire est figé : les pratiques changent, les conceptions évoluent, des projets naissent. Mais il existe peu de capitalisation de toute cette intelligence [...]. L'invention et la diffusion d'alternatives pédagogiques par les équipes s'inscrivent totalement dans ce combat pour une Ecole ambitieuse pour tous et pour chacun.

Philippe Goémé, président de la FESPI

→ Quand un CESR se penche sur l'échec scolaire...

En Poitou-Charentes, le Conseil régional a demandé au CESR une saisine sur les dispositifs régionaux de lutte contre l'échec scolaire. Le travail mené a prouvé que cette question interpelle non seulement le collège des syndicats de salariés et celui des associations, mais aussi le collège patronal, notamment les représentants de l'artisanat.

Pourquoi ? Parce que les besoins de main d'œuvre qualifiée sont bien réels [...] la reconnaissance de la qualification étant évidemment un autre sujet. Heuliez, qui fait la une de l'actualité, a embauché les premières promotions de bacs pro sur ses chaînes, aux conditions que vous devinez !

Pourquoi aussi ? Parce que le coût économique et social de l'échec scolaire et de la non-qualification est bien mesuré par le CESR qui travaille sur la politique budgétaire du Conseil régional, ses budgets et donc les coûts des dispositifs mis en place pour rattraper les insuffisances de l'Etat ; qui travaille aussi sur le développement économique du territoire dont le niveau de qualification inférieur à la moyenne

nationale est régulièrement pointé. Parce que nombre des membres du CESR travaillent à titres divers dans des lieux où ils peuvent mesurer le coût social de l'échec scolaire

Pourquoi encore ? Le collègue salarié a poussé le CESR à s'interroger sur le premier responsable, l'Etat. Il a conclu qu'au lieu de parler d'"élève décrocheur de l'école", il faut parler d'"élève décroché par l'école" [...].

Aussi la CGT est très impliquée dans son rôle de suivi de la politique régionale de formation professionnelle en direction des jeunes sortis du système scolaire sans formation...

Annie Deborde, responsable du groupe CGT au CESR de Poitou-Charentes

A l'issue de cette journée, le diagnostic est très largement partagé. La difficulté scolaire n'est pas la "propriété" de l'élève mais la conséquence, à la fois, de rapports entre École/enseignant/classe et de rapports sociaux. Ce phénomène n'a donc aucun caractère inéluctable.

Nous avons besoin de réfléchir ensemble -personnels d'éducation, parents, acteurs sociaux-, aux savoirs et enseignements à transmettre afin que toutes et tous puissent se les approprier...

Si l'École ne peut pas tout, cela ne peut nous empêcher d'agir dans l'École, comme dans d'autres lieux, auprès des pouvoirs de décisions, au niveau de l'État, des communes, départements, régions... Intervenir pour peser sur les choix et particulièrement sur les causes sociales de l'échec.

L'étape d'aujourd'hui constitue un élément de réponse. Nous proposons de démultiplier ses effets à partir d'initiatives similaires, de manière décentralisée, et ainsi permettre des constructions revendicatives à mener ensemble.

Francine Blanche, secrétaire confédérale

Dossier réalisé par Nicole Hennache

* Disponibles dans leur intégralité sur notre site ; Jean-Pierre Terrail, sociologue, et Denis Butlen, formateur à l'IUFM de Nantes, renvoient à leur site quant au contenu de leur intervention orale.

Journée d'études "Orientation"

Le 8 janvier 2009, le comité régional CGT du Nord Pas de Calais a organisé, à Lille Hellemmes, une journée d'études consacrée à l'orientation à partir de cette interpellation : "De quels services ont besoin les populations pour se construire un Avenir d'Homme, de Travailleur et de Citoyen ?"

Enseignants et COPSYS de l'Education nationale, Syndicats des Missions locales et de l'AFPA, salariés et privés d'emploi, étudiants et parents d'élèves ont composé l'assemblée **d'une centaine de participants**. Ajoutons que le Conseil régional et le C2RP (Centre de Ressources Pédagogiques, outil d'accompagnement mobilisé entre autres par l'Etat et la région) avaient délégué des représentants, de même que la FCPE et la FSU.



Echanger à partir des besoins exprimés par des usagers mais aussi par des acteurs de terrain que sont les salariés investis dans le conseil et l'accompagnement, **dégager des axes fort revendicatifs partagés** qui découlent de la mesure des écarts entre l'existant et la réponse aux besoins, **engager collectivement des initiatives syndicales** à la hauteur des aspirations..., c'est sur cette intention que s'est tenue, avec succès, cette initiative.

L'introduction à cette journée questionnait... Sur quelles finalités se construisent donc les services de l'orientation ? Comment cela répond-il, ou pas, aux besoins des Hommes et de la Nation ? Quelles critiques porter sur les liens Emploi/Formation ? Quelles offres d'emploi et de formation permettant d'inscrire son projet de vie dans la continuité et la sécurité ? Sur quels déterminants sociaux, économiques et politiques agir pour échapper aux logiques comptables et sélectives qui mettent les individus et les structures en concurrence ? Quelle logique de promotion collective ? Quelles structures pour

informer, conseiller, accompagner ? Quels dispositifs et quels droits nouveaux ? Quelles responsabilités et financements engager ? Comment placer à chaque fois l'Homme au Centre des décisions ?

Il n'était pas vain de rappeler alors les **choix politiques et économiques qui affaiblissent les services de l'orientation**, de l'AFPA, remettent en cause l'existence spécifique des COPSYS dans l'Education nationale, suppriment des milliers d'emplois dans les services publics, diminuent les durées et les montants d'indemnisation des personnels privés d'emploi, entraînent la disparition de centaines d'entreprises... Quelles perspectives de qualification et d'accès à l'emploi qualifié pour tous, quelles possibilités de construire son avenir ?

Des témoignages, facilités par l'animation de Daniel Vandevyvere (FERC) sous forme d'interview, ont permis de croiser et d'interroger les expériences pour dégager du "revendicatif". Sans développer, car **les interventions et les débats ont été enregistrés et donneront lieu à une restitution écrite intégrale qui sera diffusée largement sous forme de plaquette**, quelques informations sur le profil des intervenants : **Virginie**, salariée à temps partiel à Flunch avec un master en ingénierie sociale ; **Victor**, qui vient d'interrompre un BTS en informatique de gestion pour travailler et qui détient un baccalauréat professionnel mécanique auto ; **parents d'élèves**, qui jugent que l'orientation inscrit le jeune dans un parcours de combattant, marqueur des inégalités sociales ; **Jacques et Marie-Pierre**, ex-salariés d'Altadis, qui, confrontés à la casse de l'entreprise, se sont battus pour aider

les salariés à se maintenir dans l'emploi, se réorienter, en agissant sur l'offre de formation et la réponse aux besoins des salariés ; **Frédéric**, licencié après 10 ans de travail, qui a opté pour un Contrat de transition professionnelle lui offrant la possibilité de réaliser un projet de reconversion ; **Antoine**, de la Mission locale de Lille ; **Nicole et Jacques**, de l'AFPA ; **Hélène et Marie-Claire**, COPSYS dans les CIO ; **Christian**, mandaté au titre de son comité de privés d'emploi ; **Evelyne**, secrétaire générale de son syndicat à Arc International et confrontée à de nombreux "dégraissages" d'effectifs.

Une première relecture des débats, à chaud, a permis de pointer déjà quelques expressions fortes donnant de la matière pour tirer des conclusions et construire des perspectives.

Un groupe de travail se réunira d'ici la fin de l'année scolaire pour finaliser des propositions. A partir de ces dernières, pourquoi ne pas impulser d'autres initiatives interprofessionnelles de débat dans nos régions ? Peut-être cela peut-il aussi modifier nos comportements militants face à des questions souvent cloisonnées en fonction des rôles spécifiques des uns et des autres... **alors que l'on pourrait mieux travailler ensemble pour cerner les enjeux de lutte et les actions à conduire.**

Colette Becquet
SDEN-CGT 59 et Comité régional CGT



Baccalauréat : les forçats de la copie au rendement

MChaque semaine de cours au lycée coûte 250 millions d'euros aux contribuables"... Au nom "d'une utilisation plus efficace de l'argent public...", la généralisation de la nouvelle organisation a été décidée unilatéralement par le ministre pour la session 2009.

Comme de coutume, les expérimentations réalisées (académies d'Amiens, Besançon, Dijon, Rouen, départements de la Lozère et du Vaucluse) n'ont pas donné lieu à une évaluation transparente, contradictoire et ouverte à l'appréciation des personnels et de leurs représentants syndicaux.

Jugez plutôt... L'expérience, en Lozère, a porté sur 6 établissements (3 publics/3 privés), soit 1 144 élèves. Le compte rendu du rectorat est lapidaire : *"Les objectifs de gain en temps scolaire sont atteints : 4 semaines de classe en plus pour les 2^{ndes}, 1 semaine de classe en plus pour les 1^{er}. Pour le lycée technologique, les stages en entreprise ont été déplacés d'avril à juin, ce qui permet de libérer des professeurs en juin. Les différents partenaires sont satisfaits"*.

Pas d'évaluation connue à Dijon, quelques lignes à Amiens... une meilleure

organisation de l'examen pour le maintien des cours, l'expérimentation de formes plus dynamiques de correction des copies (ateliers) et au final, de meilleures conditions de passage pour les candidats.

Au bout du compte, X. Darcos communique en précisant que la reconquête du mois de juin permet de finir les programmes et d'atteindre 36 semaines de cours, objectif recherché par les rapports d'audit et demandé par la commission Pochard... qui resurgit à la veille de l'ouverture de discussion sur le métier des futurs enseignants "masterisés"...

La correction d'une copie passe à 5 euros pour les enseignants équilibristes et coureurs de fond, la revalorisation est plus conséquente pour les chefs d'établissement...

Au-delà de l'aumône dérisoire, le temps de correction moyen d'une copie de bac est de 20 mm, soit 15 euros/l'heure (1,7 fois le SMIC). Il s'agit de casser les repères collectifs du temps de travail et des rémunérations.

Catherine Perret

L'orientation, c'est simple comme un coup de fil !

A partir de la rentrée de septembre devrait être généralisée la plateforme téléphonique d'orientation. Il suffira aux jeunes de composer un numéro azur, de poser leurs questions et l'orientation deviendra limpide !

L'entourage du ministre déclarait le 22 janvier que *"le constat de départ était la difficulté physique pour les élèves [...] pour rencontrer un COP"*, le virtuel vient au secours des économies budgétaires en évitant de recruter des personnels !

Encore une fois, l'orientation est assimilée à la simple information, toute la dimension psychologique est niée. Ces plates-formes pourraient être un outil intéressant dans un autre contexte, contexte dans lequel nous aurions un COP pour 500 élèves (et non pour 1 500 comme actuellement !), ce qui leur permettrait d'allier réponses téléphoniques, dans un premier temps, puis entretien, par la suite, avec l'auteur du coup de fil.

Nous n'en sommes malheureusement pas là et cette initiative aura surtout pour effet de réduire la complexité des questions d'orientation à la simple délivrance d'informations. Nous sommes toujours dans la même idéologie consistant à nier la dimension psychologique du conseil en orientation.

Christophe Godard

Nouvelle académie en ligne

Pour X. Darcos, *"ce qui nous manque encore et qu'ont fait d'autres pays, c'est une académie en ligne. Nous avons décidé de créer une 31^e académie, en ligne, qui permettra à tous de télécharger gratuitement les enseignements du cours préparatoires à la terminale"*.

Il veut mettre ce service *"à disposition des adultes voulant aider leurs enfants ou souhaitant préparer seuls les examens"* mais estime tout de même que si *"tout cela ne remplacera jamais la classe"*, l'académie *"rendra service aux familles"*. *"Le CNED sera le maître d'œuvre de cette plate-forme"* et *"l'ensemble des cours seront en ligne au 1^{er} juin 2009"*.

"Ces cours sont autant destinés à faire réviser les enfants pendant les vacances d'été qu'aux adultes en reconversion professionnelle qui peuvent avoir quelques carences dans leurs connaissances générales".

Des cours de soutien scolaire seront également disponibles depuis la plate-forme téléphonique ou sur Internet.

Ce projet comporte des risques... S'agit-il d'une "banque" de cours officiels, labellisés par l'institution ?

Cela pourrait conduire à transformer la fonction des enseignants de concepteurs à exécutants, à restreindre leurs qualifications et pourquoi pas leur rémunération, à ligoter leur liberté pédagogique dans la droite ligne des contenus des programmes du premier degré...

Ensemble soyons vigilants !

Nicole Hennache

Arts appliqués

Casse des Arts appliqués en LP (et ailleurs)...

On parle des Bac pro 3 ans... mais en a-t-on tout dit ? A travers l'attaque contre cette discipline, insignifiante, pas même rentable et un tantinet "perte de temps" que sont les Arts appliqués, transparaît nettement la façon Sarko-libérale de traiter la culture (quand elle s'adresse aux enfants des LP, le plus souvent issus de familles populaires). Finalement quelle belle illustration -limpide, pour qui veut y réfléchir- de ce qu'est cette société à deux vitesses, dont une "régresse", à laquelle rêvent ces beaux Messieurs, à vouloir nous l'imposer !

Ce serait misère et tristesse si on laissait faire ! Choix budgétaire (toujours moins de profs), mais **choix idéologique** ! C'est priver la France d'en bas d'une richesse qui aide à réfléchir, à penser le monde autrement... C'est l'interdire de plaisirs. Non merci ! Contre les casseurs, le rêve et la joie descendront dans la rue !

Philippe Guillen (SDEN 82)

Un placebo pour la réussite...

Depuis le 1^{er} mars 2009, 5 000 "médiateurs de la réussite scolaire" peuvent être recrutés dans les établissements scolaires.

Ce recrutement avait été annoncé par X. Darcos lors de sa conférence de presse de janvier, en lien avec F. Amara, pour faire l'interface entre les parents et l'école. Pour X. Darcos, ces médiateurs "sortiront des établissements, iront dans les familles, établiront un bilan et ramèneront des jeunes vers l'école ou vers une formation de toute nature".

Le ministère choisi, d'une part d'accroître la précarité dans les écoles, d'autre part de demander à des jeunes non formés de réaliser le travail de professionnels.

Cette mesure est calquée sur la politique des "grands frères". Recrutés comme animateurs-régulateurs des quartiers, celle-ci a montré de nombreuses limites. Les jeunes se sont retrouvés catalyseurs des contradictions entre jeunes des quartiers et politique municipale.

La proximité identitaire n'est pas la solution.

Il s'avère, en lisant la fiche de poste de ces médiateurs de réussite scolaire, que

leurs missions correspondent à celles des assistants sociaux, à savoir la lutte contre l'absentéisme et le soutien à la parentalité. Les CPE et les COP traitent également de ces problèmes.

Certes, il revient beaucoup moins cher à l'État de recruter des personnels précaires, sous des contrats de droit privé, pour une période de 6 mois renouvelable, pour une durée maximum de 2 ans. Mais il s'agit, ici, d'une véritable provocation alors que le ministère supprime 13 500 postes, annonce la suppression des RASED sur trois ans, n'ouvre que 50 postes aux concours des COP (actuellement, un COP pour 1 500 élèves), ne fait aucun effort pour répondre aux demandes criantes des assistants sociaux pour lesquels il manque 5 000 postes...

Recruter ces 5 000 personnels précaires, c'est nier la complexité du métier de travailleur social, c'est alourdir considérablement la charge de travail des CPE qui se retrouvent de plus en plus à gérer une

multitude de contrats précaires différents et donc à n'avoir aucune stabilité dans les équipes !

Si le recrutement de ces personnels doit se faire, c'est obligatoirement avec l'aval du conseil d'administration. Ni la continuité du service public, ni la sécurité ne sauraient être évoquées pour justifier une exonération de l'autorisation du CA. En cas de refus du chef d'établissement de prendre en compte cette obligation, il convient de lui rappeler que les contrats de droit privé relèvent de la compétence du tribunal des prud'hommes et que les amendes ou indemnités qu'il peut prononcer sont à la charge de l'employeur...

Nous devons refuser en bloc le recrutement de ces personnels (beaucoup de CA s'y sont déjà opposés !) et exiger les créations de postes de CPE, de COP et d'assistants sociaux à hauteur des besoins.

Christophe Godard

La CGT Educ'action se mobilise pour les EVS

Les salariés en Emplois de Vie Scolaire à l'Éducation nationale, sont actuellement encore plus en danger que les années précédentes.

En effet, la création des contrats uniques d'insertion, par Martin Hirsch, dans le cadre du pôle emploi, risque de précipiter ces personnels vers un retour à la case chômage ou au RMI.

A la suite d'une réunion organisée par le collectif national des Employés de Vie Scolaire, 5 organisations syndicales, dont la CGT Educ'action, ont décidé de passer à l'action, en lançant une pétition et une

motion à faire voter dans les conseils d'école.

Sont en construction également, des perspectives d'actions par la mobilisation des personnels, des interpellations en directions des élus politiques.

Le travail commun commencé en mars, se poursuit avec le collectif.

La CGT Educ'action a proposé notamment de réfléchir avec les personnels à la définition de missions, les besoins en formation, les Validations des Acquis de l'Expérience (VAE), la possibilité de revendiquer des emplois statutaires dans les

corps existants des différents versants de la fonction publique (État, territoriale), la création et la définition de nouveaux métiers...

A suivre donc !

En attendant, il faut tout faire pour maintenir ces personnels dans les écoles, à la rentrée 2009.

Diffusez la pétition ci-dessous (elle est également en ligne sur notre site) et retournez-la à la CGT Educ'action.

Catherine Perret

Pétition

Un vrai statut, un vrai métier pour les Emplois de Vie Scolaire en CAV et CAE

Nous demandons l'arrêt des recrutements sous contrats précaires parce que l'aide à la direction est importante pour un meilleur fonctionnement de l'école et parce que la scolarisation des enfants en situation de handicap est une priorité nationale.

Ni les enseignants qui auraient plus de difficultés à fonctionner sans eux, ni les parents d'élèves qui y voient un plus certain pour leurs enfants et les écoles ne mettent en doute, aujourd'hui, l'intérêt et l'efficacité des Emplois de Vie Scolaire.

Personne ne doit se retrouver sans solution !

Pérennisons les Emplois de Vie Scolaire et aménageons des possibilités d'accès à des emplois statutaires pour les personnels en place !

Nom	Prénom	Ville	Signature	Nom	Prénom	Ville	Signature

Ya de l'écho

■ La crise

"La rémunération de Baudouin Prot, directeur général de BNP Paribas, s'est effondrée en 2008 : 1,07 million d'euros (chûte record de 71,5 % !), conséquence de la perte de son "bonus".

Son salaire fixe a néanmoins progressé (en 2007, 845 800 euros). Il a également reçu 119 000 euros en jetons de présence, plus de 5 000 euros d'avantages en nature, 2,8 millions d'euros en stock-options (plus qu'en 2007) et a "exercé" celles reçues en 1998 (valeur : 1,13 million d'euros). Pas de "parachute doré"..., il touchera simplement l'indemnité de fin de carrière du groupe qui ne peut dépasser 164 545 euros".

Challenges (document BNP Paribas), 1. 4. 2009.

"Sabine est employée dans une station service. Son rôle est de proposer son aide aux clients pour faire leur plein, 12 heures par jour, 20 jours par mois pour un salaire fixe de 943 euros. A la demande du patron, elle propose des services supplémentaires (lavage de vitres), ce qui rapporte 150 euros de pourboire par jour, 10 % pour elle (15 euros), le reste pour le patron (135 euros). Sa rémunération mensuelle est donc de 1 243 euros, le patron empoche 2 700 euros...".

Envoyé spécial, France 2, 12. 3. 2009.

"Le Figaro Magazine a eu la bonne idée cette semaine de tension aux Antilles et dans l'université, d'évoquer l'arme du rire anti crise... (avec) une blague russe et un sketch des inconnus.

Définition du fainéant par ces derniers. "Un fainéant, c'est un chômeur qui fait grève".

La blague russe est moins réac et plus machiste : "La situation économique s'est tellement dégradée, qu'à présent les femmes se marient par amour".

Le Kiosque d'Ivan Levaï, France Inter, 15. 2. 2009.

■ L'école

"Le Tribunal administratif de Toulon a condamné le 19 novembre 2008, les communes d'Aups, Brignoles, Carnoules à 10 000 euros d'amende par heure de retard dans la mise en place du SMA ! Du jamais vu... Il faut dire que le problème est bien plus grave que celui des SDF. Vous la connaissez, vous, la liste des communes qui n'appliquent pas la loi imposant 20 % de logement social sur leur territoire ? (Neuilly, 3,22%). Vous les connaissez, vous, les sanctions ?".

Blog le Monde.fr.

"L'autre jour, je m'amusais à regarder le programme du concours d'attaché d'administration. Un sadique ou un imbécile, choisissez, avait mis dans le programme d'interroger les concurrents sur "La Princesse de Clèves". Je ne sais pas si cela vous est souvent arrivé de demander à la guichetière ce qu'elle pensait de "La Princesse de Clèves"... Imaginez un peu le spectacle !".

N. Sarkozy s'adressant à des fonctionnaires.

"Les statisticiens de PISA ont mesuré l'impact de ce qu'ils appellent le patrimoine culturel familial sur les jeunes de 15 ans. Celui-ci explique 6,1 points, en moyenne, de variance des écarts scolaires. En France, ce chiffre s'élève à 15 ! Notre pays est bien le paradis de la prédestination sociale".

C. Baudelot, sociologue, La Lettre de l'Éducation du Monde.

Chiffres

1... policier pour 2 manifestants ou 23 habitants, lors de la visite de N. Sarkozy en mars, dans la ville, en état de siège, de...Châtelleraut...

1... chômeur supplémentaire en France toutes les 30 secondes, en janvier, sans tenir compte du chômage partiel touchant des dizaines de milliers de personnes...

1... mort de faim dans le monde toutes les quatre secondes...

41... ans d'espérance de vie d'une femme SDF en France, en 2008, contre 84,3 ans pour l'ensemble des femmes françaises...

5 500... interpellations "d'aidants" aux sans papiers pour 2011, objectif inscrit dans la loi de finances 2009...

35 000 000... dollars payés par Charles Simonyi, inventeur des logiciels Word et Excel chez Microsoft, pour son deuxième vol dans l'espace en mars 2009...

■ Le délit de solidarité

"La dénonciation est un devoir républicain". Ceux "qui confondent délation et dénonciation, je les invite à regarder le dictionnaire". "Si la délation est condamnable car se faisant au détriment de gens honnêtes, la dénonciation est un devoir républicain prévu dans la loi et permettant de lutter contre les délinquants". **Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, pour le "mauvais procès" fait à E. Besson proposant un titre de séjour aux sans-papiers coopérant avec la police, 7. 2. 2009**

"Je suis hors la loi... mais c'était vraiment ce qu'il fallait faire. C'est logique, on ne subvient à leurs besoins ; de l'autre côté, on ne les régularise pas pour qu'ils ne puissent pas travailler... donc ils n'ont pas de revenus !"

Un élu UMP au conseil général du Loiret qui fait financer la cantine et le transport scolaires d'une famille sans papiers, accueillie par les gens d'un village. ARTE info, 8. 4. 2009.

Nicole Hennache

Un vent de réformes néolibérales souffle sur l'école.

L'effort de démocratisation, dû notamment à la mise en place de l'école unique qui a fait baisser "l'hérédité sociale" à partir des années 80, est remis en cause dans nombre de pays de l'OCDE et ses partenaires. Le libéralisme idéologique s'infiltré dans les politiques éducatives. L'élitisme est réhabilité.

→ Rupture...

Un nouveau modèle de système éducatif se dessine. Il attaque frontalement l'organisation de l'école et remet en cause "l'Etat enseignant" taxé, dans de nombreux pays, d'inefficace et en marge des évolutions sociétales.

A droite, les "libéraux" ont pour dogmes la libre concurrence, le culte de la performance et la sélection précoce, les "néo-conservateurs", la thèse du déclin de l'école et le salut dans la restauration de l'école élitiste du passé.

A gauche, on déplore l'échec de la démocratisation de l'école, celle-ci reproduisant les inégalités sociales. L'école unique standardisée est souvent dénoncée comme un outil de démocratisation illusoire.

→ Marchandisation...

Dès les années 1980, un groupe d'industriels européens (ERT) * étudie les possibilités de pénétrer l'école. L'OMC * lorgne aussi sur l'éducation, visant à en faire un "service", et non plus un "service public".

En 2001, l'OCDE * via son "centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement" formule six scénarii possibles de systèmes éducatifs, allant du maintien de systèmes institutionnels s'opposant à tout changement radical, à des systèmes de rescolarisation autonomes ou à financement privé, jusqu'à des réseaux de déscolarisation non formels dans lesquels les fonctions sociales de l'école disparaissent.

Petit florilège : "Le développement technique et industriel des entreprises européennes exige clairement une rénovation accélérée des systèmes d'enseignement et de leurs programmes...". "L'éducation doit être conçue comme un service rendu au monde économique" (ERT, 1989). "L'individu doit pouvoir faire valider des compétences indépendamment du fait qu'il passe ou non une formation diplômante" (Commission de Bruxelles, livre blanc sur l'éducation et la formation, 1995). "Le temps de l'éducation hors école est venu, la libération du processus éducatif rendue ainsi possible aboutira à

un contrôle par des offreurs d'éducation plus performants que les structures actuelles" (OCDE, 1998).

L'UE * lance en 2000 la "stratégie de Lisbonne" pour faire de l'Europe "l'économie de la connaissance la plus compétitive d'ici 2010".

→ Choix...

Répartition des pouvoirs, gestion de l'hétérogénéité, choix de l'école... - le *nerf de la guerre* !- ont imposé des choix politiques emblématiques des réformes depuis 20 ans, mais qui s'appliquent aujourd'hui selon des modalités complexes et à des degrés divers suivant les pays.

◆ **La décentralisation**, pilier du nouveau management, touche l'ensemble des pays. Efficace quand elle donne aux collectivités territoriales les compétences d'investissement et d'accompagnement matériel des écoles (France, Corée, Japon...), elle ne l'est pas quand elle délègue au local, dans une autonomie totale, compétences scolaires, recrutement et gestion des personnels, augmentant alors les inégalités territoriales, scolaires et sociales. Un cadrage national -certification, formation, programmes, évaluation...- produit donc de meilleurs résultats, le rôle de l'Etat restant crucial pour impulser la politique éducative, en donner une vision globale et des objectifs clairs.

L'autonomie pédagogique donnant, dans un cadre bien défini, plus d'initiatives aux acteurs de terrain (établissements, enseignants) peut conduire à un taux réduit d'élèves en difficulté mais aussi engendrer des inégalités.

◆ **Le libre choix de l'école**, beaucoup pratiqué, institue un quasi marché scolaire. Il conduit à des inégalités sociales renforcées sans efficacité accrue, mettant en défaut les théories néolibérales quant à l'émulation entre établissements et la stimulation des équipes qu'il est sensé produire. Une régulation des demandes en fonction d'impératifs sociaux (mixité sociale et d'origine) doit être pratiquée par les administrations ou les collectivités.

◆ **L'école unique**, soit un tronc commun scolaire allongé, est plus équitable et plus efficace pour les résultats globaux des élèves. Il existe un quasi-consensus de la recherche sur le sujet. Sélection précoce, redoublement, remédiation, école ou classe de niveau, filières de relégation... sont toujours associés aux résultats scolaires les plus faibles et aux inégalités sociales les plus importantes. **La France remet pourtant en cause son collège unique et rétablit des voies précoces d'orientation quand Allemagne et Belgique penchent pour l'école unique !** S'y ajoute aujourd'hui l'évaluation standardisée des élèves...

→ Modèles scolaires...

En fait, la relation est essentielle entre modèles scolaires et modèles de gestion de l'hétérogénéité des élèves.

Dans ce cadre, **deux modèles principaux s'opposent.**

◆ **Le modèle de la séparation** (Allemagne, Autriche, Hongrie, certains cantons suisses) comporte un **tronc commun court** avec des classes de niveau visant l'orientation précoce (fin du primaire, début du secondaire) selon les résultats des élèves, vers des filières rigides prenant la forme d'écoles de niveau. **L'hétérogénéité est combattue.** L'insertion professionnelle prévaut sur l'égalité scolaire et sociale. Le niveau général est peu élevé (peu d'"élites", beaucoup d'élèves en difficulté) mais les sorties sans qualification sont faibles.

◆ **Le modèle de l'intégration** comporte un **tronc commun long** (première sélection à la fin du premier cycle du secondaire) visant à amener, ensemble, tous les élèves vers un objectif pédagogique commun, dans le cadre d'un parcours scolaire unifié et égalitaire. **Mais l'hétérogénéité est gérée différemment d'où trois modèles d'intégration :**

• **L'intégration uniforme** (France, Espagne, Portugal) garantit l'égalité des parcours mais pas des acquis. Le flux d'élèves est régulé par le redoublement (et le soutien externalisé en France !) et les classes de niveaux (officieuses) au collège. **L'hétérogénéité est gérée par l'échec.** La confiance dans l'éducabilité

Quels choix, pour quelle société ?

de tous est faible. L'enseignement est centré sur le groupe, les savoirs sont plutôt académiques et l'élitisme prévaut. Les résultats globaux sont souvent plus faibles que ceux du modèle de la séparation sans qu'il y ait plus d'égalité. Les sorties sans qualification sont assez fortes,

• **L'intégration à la carte** (USA, Canada, Royaume-Uni, Nouvelle Zélande) promeut un enseignement relativement commun jusqu'à 16 ans, centré sur l'élève. L'éducabilité de tous est reconnue. **L'hétérogénéité est gérée par une organisation spécifique** : en primaire des groupes de niveau au sein des classes, dans le secondaire une offre différenciée mais souple de cours en fonction du niveau général ou disciplinaire de chaque élève. Un enseignement individualisé s'adresse le plus souvent aux meilleurs. L'échec scolaire et les sorties sans qualification sont limités mais les écarts de réussite sont très forts ("élite scolaire" importante) parallèlement aux inégalités de la société,

• **L'intégration individualisée** (Finlande, Danemark, Islande, Suède, Corée, Japon) va jusqu'au bout du concept d'école unique : faire maîtriser par tous les élèves un programme unique, à un rythme quasi-semblable, par un enseignement individualisé pour tous, dans l'école publique (*pays nordiques*) ou par du soutien privé (*pays asiatiques*), et des travaux en petit groupes. **L'hétérogénéité est gérée par un enseignement au plus près de chacun**. Les savoirs académiques, socialement discriminants, sont limités. Ce modèle présente une forte croyance dans l'égalité des capacités et de l'éducabilité, l'obligation de résultats pour tous, le souci de cohésion sociale. Il est le seul à la fois performant et égalisateur.

→ Modèle d'école..., modèle de société...

Ces choix éminemment politiques, notamment la question cruciale de l'hétérogénéité, façonnent l'environnement éducatif, conditionnent la composition des écoles et le climat des classes, affectent les conditions de travail des personnels... et surtout les parcours scolaires et les destins des élèves.

Aucun de ces modèles n'est neutre. Chacun est le fruit d'un positionnement idéologique en matière d'équité sociale, conformément à un choix de société.

En France, le séisme néolibéral confirmé !

Restée un temps à l'écart, la France a pris en 2002 le grand virage libéral, accentué en 2005 par la loi Fillon et G. de Robien puis en 2007 par l'arrivée de N. Sarkozy et X. Darcos.

Des choix idéologiques et politiques ont été faits...

Le processus de démocratisation globale est rejeté, celle-ci doit être ségrégative pour renouveler les élites, la formation des maîtres est donc quasi inutile (une formation disciplinaire suffit aux élèves les plus adaptés), la mission première de l'école est de répondre à l'évolution des besoins économiques en matière de qualifications et de main d'œuvre, le marché du travail n'est pas extensible (la crise actuelle le prouve !), l'accès de tous à l'enseignement secondaire n'est plus nécessaire et coûte cher, les aptitudes scolaires sont naturellement inégales, la massification conduit à une perte de performance, le tri précoce et l'élitisme sont justifiés pour optimiser l'utilité sociale future de chacun, l'existence des hiérarchies sociales est légitimée...

... suivis d'une avalanche de réformes...

Refonte des contenus, réduction de la formation, offensive contre la culture commune, négation de la pédagogie et des sciences de l'éducation, logique de compétences contre les savoirs, intelligence globale et esprit critique ignorés, rejet de la mixité sociale et choix de l'école, individualisation des parcours de formation et des diplômes, modularisation des savoirs, culpabilisation de l'échec... De la maternelle à l'université, elles vont toutes dans le même sens : celui de la compétition, avec un même objectif : celui de la sélection à tous les niveaux de la formation ...

... de la manipulation de l'opinion via l'intox médiatique...

L'école pour tous est "ingérable" et tire tout le monde vers le bas, celle d'hier était mieux... Et pour brouiller un peu plus la réflexion, l'état "affiche" la réussite de tous avec du soutien et des stages gratuits pendant les vacances !

Ainsi, le grand bon en arrière -de 30 ans !- est en train de se produire. La destruction de l'école démocratique dans sa dimension de service public, est en marche. Cette politique extrême, et d'une grande violence, guidée par la domination des milieux conservateurs, va bien au-delà de la volonté de faire des économies budgétaires. Et ses effets pervers seront dévastateurs : inégalités, échec, exclusion accrus, provoquant résignation ou violence...

Que dire... sinon résister ?

"Le modèle scolaire français se marque par la recherche constante d'une élite. Il isole, sélectionne, élimine, à tout niveau. Le prix à payer est double. D'abord, on se retrouve avec une élite, certes très bien formée, mais dont la masse, trop réduite, ne correspond pas aux besoins de l'économie. Surtout, ce système est un gros producteur de laissés-pour-compte, de "mauvais élèves". C'est terrible mais le nombre de gens à la traîne est en augmentation. Il représente entre 15 et 25 % d'une classe d'âge. Certains pays effectuent un autre choix. [...] Le phénomène de l'élitisme républicain qui a soutenu notre système éducatif depuis le XIX^e siècle, et en a fait sans doute le meilleur du monde, doit être remis en cause aujourd'hui. [...] Il s'agit de prendre en compte les pays où l'enseignement est équitable et efficace. [...] La démocratisation est payante, et il n'y a pas de déterminisme social. Plus le système est égalitaire, plus il est efficace [...]".

Christian Baudelot, Sociologue.
publié, avec Roger Establet,
L'Elitisme républicain (Seuil)

ERT - European Round Table

OCDE - Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OMC - Organisation Mondiale du Commerce

UE - Union Européenne

PISA - Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves

Sources :

N. Mons, Les nouvelles politiques éducatives

E. Maurin, La nouvelle question scolaire

A. Robert, N. Hirtt, B. Hugonier...

Nicole Hennache

Des élèves heureux, des enseignants respectés, des résultats au top niveau..., l'école finlandaise est auréolée d'un grand prestige. Elle apparaît comme le meilleur modèle scolaire, les inégalités sociales y sont les mieux corrigées par l'éducation, les différences entre établissements les plus faibles... Utopie ou réalité ?

La réforme du système en 1970, d'abord rejetée par les enseignants, est très progressive. Une approche résolument différente de l'éducation est la clé de son succès. **Bien-être, confiance, responsabilité, échanges, autonomie... en sont les maîtres mots.**

• Chaque élève est important

L'école n'est pas qu'un lieu de savoir, c'est un lieu de vie où chacun doit trouver sa place. Les différences personnelles, les besoins propres à chacun sont acceptés comme une évidence. Estime de soi et bien-être sont essentiels : un élève confiant, libre de se développer à son rythme, acquerra plus facilement les savoirs. Compétition, sélection, stigmatisation sont bannis. Des établissements de taille modeste, des espaces accueillants, des relations enseignants/élèves amicales (on se tutoie et s'appelle par son prénom), un seuil de tolérance élevée... font que la décontraction est grande. L'autodiscipline est recherchée, les sanctions sont rares, l'exclusion inenvisageable.

L'année scolaire (190 jours de classe, 10 semaines de vacances l'été), la journée (8 h/13 ou 15 h), les cours (45 minutes et un repos de 15 minutes) respectent les rythmes des élèves. Peu de travail à la maison, l'après midi est occupé par des ateliers, du sport, de la détente.

Toutes les matières sont importantes. En classe, l'élève est au cœur du travail scolaire. Pas de cours magistral, "on apprend en faisant", dit un collégien. L'enseignant est une ressource, il crée des situations d'apprentissage stimulantes, créant une coopération entre élèves. Une grande place est laissée à l'initiative, à l'autonomie, au temps.

L'importante dotation en matériel facilite l'accès aux connaissances et à la construction collective des savoirs. Les Tice font partie du quotidien. Le taux d'encadrement est élevé : 20 à 25 élèves par classe à l'école, des groupes souvent peu nombreux au lycée. En Laponie, un enseignant pour

deux élèves en langues est fréquent. Les personnels sont nombreux : un psychologue, un assistant social par établissement, un médecin scolaire par commune, un enseignant spécialisé pour 5 classes en moyenne.

L'enseignement est individualisé pour tous. Mais repérage et traitement de la difficulté sont précoces et systématiques. 30 % des élèves en bénéficient. Un enseignant intervient dès le décrochage, dans ou après la classe, avec un élève ou un petit groupe. L'évaluation est motivante : pas de note jusqu'à 13 ans, des évaluations toujours positives mettant en valeur ce qui est acquis ou à acquérir.

Les élèves étrangers (1 sur 10 aujourd'hui) sont pris en charge par les communes et intégrés par l'école. Leur identité culturelle (plus de 200 langues maternelles enseignées) est valorisée. L'élève est guidé dans son projet par des conseillers d'orientation. 1 adulte sur 2 suit une formation : 1 000 établissements en proposent.

La proximité famille/école est grande. L'école est gratuite, cantine, transport, voyage, matériel scolaires compris !

• L'enseignant est un expert

Sa formation est élevée : 5 à 6 ans d'études supérieures dont 1 ou 2 de pédagogie, un master, 1 an de stage dans 2 écoles d'application. Tous les enseignants sont maîtres-formateurs.

Très sélectif, le recrutement se fait par la commune ou l'école elle-même. La formation continue est obligatoire.

La profession est très attractive, non pour le salaire (moyen) ni le temps de travail (temps plein dans l'établissement) mais pour sa forte valorisation sociale.

Chaque professeur enseigne au moins 2 matières, assure la surveillance, le suivi (absences, familles), l'entretien (avec les élèves, pour son rôle éducatif), le soutien... Autonomie (pour les contenus), liberté (pour la pédagogie) et dimension collective du travail sont totales. Les équipes ont de nombreuses réunions. Le lien avec l'université perdure.

L'inspection n'existe plus, les inspecteurs se rendent dans une école si ses résultats sont défaillants, pour aider des enseignants. Le chef d'établissement, élu parmi les enseignants, continue d'enseigner.

L'attachement au métier et l'investissement dans le travail sont très forts.

• Le système est décentralisé

Le gouvernement cadre objectifs nationaux et contenus, et évalue les résultats. Le financement de l'éducation est partagé entre état et communes. Elles assurent la gestion des établissements. Ils mettent en pratique les directives. L'administration est très réduite, ce qui permet d'économiser des postes et d'augmenter les moyens pédagogiques.

Ce modèle avec régulation étatique et autonomie des acteurs est largement défendu par les experts de l'OCDE..., ce qui fait dire à certains chercheurs qu'il témoigne de "l'infiltration libérale"...

• Revers de la médaille...

Le point faible : le lycée, peu égalitaire avec son cursus choisi par l'élève, son système d'options à la carte et de groupes flexibles. Un bac "Math/anglais niveau renforcé" ouvre à un certain type d'études supérieures...

Les points noirs : le chômage des jeunes, le nombre d'armes à feu par habitant, 2 tueries dans des établissements scolaires...

L'école finlandaise demeure une réussite étonnante. Nous partageons son principe fondamental d'école démocratique et égalitaire, sa conception des apprentissages, et envions ses moyens.

X. Darcos lorgne sur cette école, notamment son lycée, sûrement pas pour les mêmes raisons que nous !

Nicole Hennache

Organisation du système

• Enseignement préscolaire

Avant 7 ans, 90 % des enfants scolarisés en jardins d'enfants ou classes préparatoires des écoles fondamentales.

• Enseignement fondamental

Scolarité obligatoire de 7 à 16 ans
Enseignement et objectif identiques pour tous
Certificat en fin de cycle : 99,7 % de réussite

• Second degré

De 16 à 19 ans ; 94 % des élèves
- Lycée/bac/école supérieure (55 %)
(Bac national, peu difficile)
- Voie et diplôme professionnels (38 %)
(Diplômes en 2 ou 3 ans)
- 10^e classe (3 %)
- Pause puis reprise d'études (4 %)

• Université

Examen très sélectif.

Obligation de réserve

Cet article est élaboré à partir d'une contribution d'Anicet LE PORS, père fondateur de la "Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'État" et de la "Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires", lois dites "Le Pors".*

👉 Le fonctionnaire a-t-il le droit d'émettre publiquement une opinion et jusqu'à quel point ?

Les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel, soit que les faits qu'ils apprennent dans l'exercice de leurs fonctions leur aient été confiés par des particuliers, soit que leur connaissance provienne de l'exercice d'activités auxquelles la loi, dans un intérêt général et d'ordre public, a imprimé le caractère confidentiel et secret. Les fonctionnaires doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tout ce dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Mais quand l'administration évoque l'obligation de réserve, en se référant à l'article 26 du statut général des fonctionnaires qui traite du secret professionnel et de la discrétion professionnelle, c'est à tort !

On ne saurait non plus se référer principalement à l'article 28 qui pose le principe hiérarchique d'obéissance du fonctionnaire dans les termes suivants : *"Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public"*. Le fonctionnaire garde donc une marge d'appréciation des ordres qu'il reçoit.

Reste donc le principe posé dès l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983, qui s'exprime de manière on ne peut plus simple : "La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires".

La première conséquence est d'entraîner un autre principe : celui de non-discrimination des fonctionnaires ; toute discrimination entre fonctionnaires fondée sur leurs opinions politiques, religieuses ou philosophiques, sur leur état de santé, leur handicap, leur orientation sexuelle, leur origine ou leur appartenance ethnique, est interdite.

La deuxième conséquence est de permettre au fonctionnaire de penser librement, principe posé dès l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui vaut pour les fonctionnaires comme pour tout citoyen : *"Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi"*.

En définitive, la question est plus politique que juridique et dépend de la réponse à la question simple : **le fonctionnaire est-il un citoyen comme un autre ?**

Dans notre construction sociale, est-il un sujet ou un citoyen ? Dans les années 1950, M. Debré donnait sa définition : *"Le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait"*.

C'était la conception du fonctionnaire-sujet. En 1983, c'est une conception du fonctionnaire-citoyen qui a été choisie en lui reconnaissant, en raison de sa vocation à servir l'intérêt général et de la responsabilité qui lui incombe, la plénitude des droits du citoyen.

C'est cette conception qui est en cause dans les multiples mesures d'intimidation mises en œuvre par l'administration, voire au plus haut niveau de l'État, préliminaires d'une vaste entreprise de démolition du statut général des fonctionnaires programmée pour les années à venir. Il est grand temps que s'élève la voix des esprits vigiles.

* Parue sur le site du "Monde", le 01.02.2008, sous le titre "Obligation de réserve : les fonctionnaires, citoyens de plein droit".

Retraite anticipée : le scandale

En juillet 2008, une circulaire de la CNAV a modifié le système d'application des départs en retraite anticipée pour carrière longue, pouvant retarder le départ à 56 ans, mesure totalement injuste pour les salariés nés en 1952 et après.

Depuis 2003, les salariés ayant démarré tôt leur carrière pouvaient prendre leur retraite avec 168 trimestres validés, soit partir à 56 ans. Désormais, la notion de date de naissance est introduite et il faudra un, voire quatre trimestres supplémentaires, pour pouvoir partir en retraite anticipée (Si vous êtes nés en 1949, il vous faudra cotiser un trimestre supplémentaire, trois pour ceux nés en 1951, quatre en 1952 et "les années suivantes").

L'école étant devenue obligatoire jusqu'à 16 ans pour les salariés nés à partir du 1^{er} janvier 1953, cette circulaire signe la fin de la prise en compte (sauf pour les apprentis) des carrières longues.

Ceci concerne des travailleurs qui n'ont pas eu d'autre choix que celui d'entrer très tôt dans la vie active, et ont travaillé dans des conditions pénibles. Arrivés en fin de carrière, on ne reconnaît plus leur durée de carrière plus importante, et on n'a jamais tenu compte de la pénibilité du travail.

Ces salariés se retrouvent en fin de carrière, voire en fin de vie, usés et ne pouvant réellement bénéficier d'une retraite méritée.

Que penser d'un système qui prenait en compte les carrières longues et qui, du jour au lendemain, les oublie ?

Christian Dugouchet,
PLP Verneuil sur Avre

Conférence Nationale des Retraités

Le soleil était au rendez-vous de la Conférence de la Section Nationale des Retraités (SNR) de la CGT Educ'action -ce qui était inespéré diront les mauvaises langues- puisqu'elle se tenait cette année en Bretagne, à quelques kilomètres de Lorient.



Pendant quatre demi-journées, les 78 délégué-e-s (26 femmes/52 hommes) représentant les retraités de l'Union de 21 académies, ont débattu dans une ambiance studieuse mais détendue, de leurs préoccupations.

Comme l'on pouvait s'y attendre, les questions auxquelles sont confrontés les retraités aujourd'hui ont fait l'objet d'échanges au cours de la Conférence.

Échanges dont le but était de dégager une analyse, sinon commune, du moins convergente, des causes de la situation économique et sociale actuelle. Celle-ci se caractérise par des difficultés de vivre pour un nombre de plus en plus grand de citoyens vivant dans notre pays, parmi lesquels nombre de retraités, mais aussi de jeunes, de précaires, de chômeurs et même de salariés. Le mouvement syndical ayant pour objectif -qu'il regroupe des actifs ou des retraités- la défense des intérêts individuels ou collectifs de ses membres, ces échanges devaient naturellement déboucher sur les axes revendicatifs à mettre en œuvre par toutes des structures de la Section Nationale.

Composition de la Conférence

- *Origine professionnelle*
 Instituteur : 1 ; Professeur des écoles : 5 ;
 PEGC : 1 ; PLP : 59 ; Certifié : 4 ; Chef
 d'établissement : 2 ; Chef de Travaux : 1 ;
 CPE : 1.
- *Âges*
 59-64 ans : 6 femmes/8 hommes
 64-69 ans : 10 femmes/18 hommes
 69-74 ans : 8 femmes/16 hommes
 74-80 ans : 2 femmes/5 hommes.

A partir de cette analyse, les mouvements sociaux et leurs caractéristiques unitaires, tout comme les perspectives, notamment les **manifestations du 1^{er} mai**, devaient conduire des congressistes à examiner la place de leurs structures dans ces actions et l'engagement nombreux des retraités au côté des autres générations. A cet égard la Conférence devait réaffirmer la nécessité, pour une meilleure efficacité de l'activité des sections de retraités, d'être en relation étroite et permanente avec les différentes structures de l'Union comme avec les structures territoriales de l'UCR et de la CGT. Relation d'autant plus nécessaire aujourd'hui que -même si des spécificités professionnelles existent- un grand nombre de problèmes mis en avant par la Conférence sont communs à tous les retraités et quelquefois à toute la population. Dans le même ordre d'idées parce que l'activité demande des moyens, après débat la Conférence a considéré qu'il fallait qu'elle se donne les moyens de son action. Elle a décidé à cet effet de porter la cotisation des retraités de la CGT Educ'action actuellement de 0,60 % de la pension, à 0,70 % en 2010, 0,80 % en 2011, 0,90 % en 2012 et 1 % en 2013.

La Conférence a par ailleurs longuement débattu des questions ayant trait à la santé, préoccupation d'autant plus prégnante que l'on avance en âge. Le débat a mis en évidence la nocivité des mesures prises ou envisagées par le gouvernement Sarkozy-Fillon dans ce domaine. Elle s'est également interrogée sur les réponses que le mouvement devait apporter face aux questions de la dépendance, de la

fin de vie, mais aussi de l'organisation du système de santé, de la faiblesse du tissu des généralistes, des dépassements d'honoraires, quasi systématiques dans certaines régions, de la faiblesse de la médecine préventive, des maladies professionnelles se déclarant après l'activité (amiante, surdité, conséquences du stress, maladies nerveuses...).

La Conférence, persuadée qu'il s'agit là d'un sujet majeur pour les décennies à venir, véritable problème de société, a donné mandat à la direction élue d'engager l'ensemble des adhérents et de ses structures à participer activement à la préparation des Assises de la Santé organisées par l'UCR et la CGT, en novembre prochain, dans le cadre de la préparation du 49^e congrès confédéral.

Certes, beaucoup d'autres sujets ont été abordés, ils feront l'objet du compte rendu des travaux que ne manquera pas de publier la direction élue de la Section Nationale des Retraités.

Enfin, la Conférence unanime a rendu un hommage vibrant et a remercié chaleureusement, pour le travail accompli depuis plus de 6 ans, Maryvonne Goutelle-Montant qui a souhaité ne plus être en charge de la première responsabilité de la Section Nationale. La Conférence a élu pour la remplacer dans cette tâche, Gérard Corneloup de l'académie de Dijon. Elle a confié à Vincent Letemple de l'académie d'Aix-Marseille, la responsabilité de la politique financière et à Jean-Yves Jolly, administrateur de la CGT Educ'action, la gestion comptable.

Gérard Montant



Si la solidarité devient un délit...

Aujourd'hui, en France, il est devenu criminel d'accueillir, d'accompagner ou seulement d'aider une personne en situation irrégulière...

Le 18 février 2009, à 7 h 45 du matin, la police frappe à la porte de Monique Pouille, 59 ans, bénévole aux Restos du Coeur et à l'association Terre d'Errance. Depuis deux ans et demi, cette femme organise les dons de nourriture et d'habits pour les migrants qui errent autour de Calais dans l'espoir de passer en Angleterre. Elle recharge aussi leurs portables. Les policiers lui ont dit : "on vient vous chercher pour vous mettre en garde à vue, pour flagrant délit d'aide aux personnes en situation irrégulière".

L'interpellation le 16 février 2009 d'Hamid, un sans-papier accueilli par la communauté Emmaüs de Marseille Pointe Rouge, s'est transformée le 17 février 2009, en opération policière dans cette communauté. Ainsi, sur décision du par-

quet de Marseille, une perquisition a eu lieu dans la dite communauté Emmaüs aux fins de recenser la présence d'éventuels compagnons sans papiers.

Dans le même cadre, Kamel un responsable de la communauté a été mis en garde à vue pendant 6 heures le 17 février.

Ces faits s'ajoutent à une liste déjà longue de militants associatifs ou de citoyens ordinaires poursuivis pour avoir manifesté leur solidarité ou agi avec humanité à l'égard de migrants privés du droit au séjour. Alors demain, quels gestes du quotidien seront punis pour remplir les objectifs du Ministère de

l'Immigration ?

(...)

Nous sommes tous concernés : parce qu'avant d'être "sans papiers", ces hommes, ces femmes et ces enfants sont des personnes en difficulté, isolées et démunies et il est de notre devoir de citoyen de les aider dans la dignité et le respect dû à chaque être humain".

Extrait du Communiqué de Presse

«
AIDANT,
JE SUIS PRET(E)
A ETRE
POURSUIVI(E)
»

... nous demandons à être poursuivis pour ce délit !

➡ **Soyez nombreux à nous rejoindre !**

Signez l'appel national sur le site : www.delinquants-solidaires.org

Premières Associations partenaires : Emmaüs France ; RESF ; Fédération Entraide Protestante ; Cimade ; Comede ; Gisti ; FASTI ; UNIOPSS ; Secours Catholique ; LDH ; FNARD ; SAF ; FSU ; FERC-CGT...

Jeunes sans papiers : la loi doit changer !



La situation des jeunes majeurs scolarisés sans papiers a été à l'origine de la création en 2004 du Réseau Education Sans Frontières. Depuis, des

centaines de jeunes ont été régularisés grâce à l'engagement de leurs camarades, des enseignants et parents d'élèves.

Pourtant, encore aujourd'hui, des milliers de jeunes se retrouvent à 18 ans, du fait d'une législation injuste, sans droit au séjour dans le pays où ils vivent depuis des années avec les mêmes aspirations, les mêmes rêves que les autres. C'est pourquoi le RESF lance une campagne d'opinion pour que la loi change et permette enfin à ces jeunes de mener une vie normale.

Deux rencontres nationales de jeunes majeurs scolarisés sans papiers ont été organisées, à Orléans en janvier et à Lyon fin mars 2009. Il a été décidé que le **13 mai** sera une **journée d'action dans toute la France** sur cette question. A Paris, un rassemblement sera organisé aux abords du Ministère de l'Immigration et de "l'identité nationale".

Pour sensibiliser l'opinion, une campagne d'affiches est lancée sur le thème : "Jeunesse sans papiers, jeunesse volée. La loi doit changer !", où l'on voit des jeunes sans-papiers poser fièrement pour réclamer leurs droits (voir 4^e de couverture).

Ils sont des milliers comme Verlain ou Alexandra. Agissons dans tous les lycées pour que la loi change !

Pablo Krasnopolsky



PEF 99

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : ☀ me syndiquer ☀ prendre contact

Nom Prénom
Adresse personnelle
Code postal Commune
Grade ou corps Discipline
Établissement
Code postal Commune
Tél E-mail

UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr

Jeunesse sans papiers, jeunesse volée,



Verlain et des milliers de jeunes
doivent retrouver le droit de vivre et de rêver.

La loi doit changer !

